

Comité régional de suivi des fonds européens en Guadeloupe

Séance Plénière

Animation : M. Ary CHALUS

Mme Marie-Luce PENCHARD

Localisation : Hémicycle Région Guadeloupe

Date : Vendredi 16 mai 2025

Heure : 9 h 00

Liste des participants :

MALIKA CHINGAN	DDE / DGPAP / SGPP
ROSE-CARMEL RABIN	DDE / DGPAP / SAP
PRESCILLA BELENUS	DDE / DGPAP / SGPP
CATHY PIERRE	DDE / RRG
MARION BECMONT	DDE / SGPP
JENNIFER ITHANY-COGNET	DDE / DSC
AURÉLIE MAUGRAN-GARNIER	DDE / DGPAP
ELODIE PRADEL	DDE / DGPAP
JEAN-FRANÇOIS BROLIRON	DDE / DGPAP
LISA BOURGEOIS	DDE / DI
SARAH GUILLOTOT	DDE / DDI
BÉATRICE DHAMBAHADOUR	CARL
CHRISTELLE SOLVAR	DDE / SI
GINA ROULON	DDE / SI
PATRICK SIOUSARRAM	DDE
PIERRE-ANDRE GOTTE	SI FEAMPA
FRANÇOIS GROH	IEDOM
JOSE ENCELADE	REGION
YENGI	SGAR / STAGIAIRE
JESSICA JULAN-AUBOURG	REGION
LINDA THOMAS	REGION
STEPHANIE LETICEE	REGION
LINDA ROUSSEAU	REGION
AUDREY GOTIN	REGION
AURELIE PERIANIN	RÉGION
EUGÉNIE POPOTE	REGION
MAEVA DORSILE	REGION
JEANNIE CONVERTY BATINA	DIRECTION DE LA MER
CAROLINE VIDAL	DM
LAURENT TAVERNIER	PARLEMENT EUROPÉEN
ROSELISE FAMIBELLE	CANBT

CASSANDRE GATOUX	RÉGION
PATRICE GALONDE	REGION
LEONE DEMA	DEETS
OLIVIA HOUELCHE	SGAR
ISABELLE NEMORIN	CONSEIL DÉPARTEMENTAL
LUCETTE FAILLOT	SGAR
SOUNITA PERMAL	SGAR
CHRISTIAN BALIN	DEETS
CHRISTOPHE SIFFIER	DRFIP
CNE AZALBERT	RSMA
AMBROISE KANELL	ARB-IG
PASCAL CASALAN	CDA
HAROLD DOUARED	REGION
PASCALE JOLY	SAGPC
SARAH MIGNOLET	DG AGRI
CHRISTOPHE CAZANAVE-PIN	DG-EMPLOI
MARIO GERHARTL	DG REGIO
SALAZAR BRIER TOMAS	DG REGIO
SYLVIE VANOUKIA	RÉGION
PHILIPPE DEZAC	REGION
PATRICK DOLLIN	RÉGION
MARGUERITE JOYAU	REGION
ALPHONSE BELFORT	INVITE
BELFORT ANNICK	INVITE
CAROLE TAOUM	CAP EXCELLENCE
CLAUDE KINDOU	PARC NATIONAL
ANTON GUILLAUME	DGEFP
SAINT-CIREL MYRIAM	DEV
ANGELA CLODION	DESSIS
PAUL NAPRIX	PAJ REGION
ANDRE BON	REGION
DENIS CELESTE	REGION
WILLIAM DUMONT	REGION GLE
IRINA CHOMYCZ	DGEFP
LISE WLERICK	MIN AGRI
PETR LAPKA	DG AGRI
YVES DAREAU	SGAR
THIBAUT GUIGNARD	COMITÉ EUROPÉEN
OLIVIER DEGENMANN	DAAF
KAREN HELOUET	DDE
CÉLINE CALABRE-ZEBUS	CRG
SEVERINE JULAN	CRG
ROSELYNE VINGLASSALON	CRG

YSEULT CAREME
VALERIE DELANNAY
JEAN LOUIS BOUCARD
PATRICK SELLIN
SABRINA ROGER
VANESSIN VARIN

DDE
DDE
DGS REGION
REGION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DDE

Ordre du jour :

1. Propos introductifs :

Président du Conseil régional, Préfet, Président du Conseil départemental, chef de délégation de la Commission Européenne

2. Comité de suivi des programmes 2014-2020

- PO FEDER FSE ÉTAT
 - Point d'étape de la clôture
- PO FEDER FSE REGION
 - Point d'étape de la clôture
- PDR FEADER
 - Point d'étape de la clôture
- FEAMP
 - Point d'étape de la clôture

3. Comité de suivi des programmes 2021-2027

- Programme FSE+ ÉTAT
 - Avancement et perspectives
- Programme FEDER FSE+ REGION
 - Avancement et perspectives
 - Présentation des stratégies territoriales de l'OP 5
 - Point sur la révision à mi-parcours
- PSN FEADER
 - Avancement et perspectives
 - Avancement de l'audit initial et EUROPAC
- Programme FEAMPA
 - Avancement et perspectives
 - Modification du DOMO

4. Présentations transversales

- Avancement des plans d'évaluation des programmes 2014-2020
- Avancement du Réseau Rural Régional
- Stratégie de communication des programmes européens en Guadeloupe
 - Point Région
 - Point État

5. Point d'information sur le programme INTERREG Caraïbes 2021-2027

6. Questions diverses

(La séance débute à 9 h 00)

1. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur CHALUS : On va commencer. Je vous demande de bien vouloir prendre votre place. Monsieur le représentant du Préfet, Madame Sabrina ROGER, représentante du Département, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Européenne, Monsieur Petr LAPKA. Levez la main pour que l'on puisse voir qui vous êtes. Madame Sarah MIGNOLET, rapporteur géographique FEDER unité de France, elle est où ? Voilà. Monsieur Petr LAPKA est le chef de la délégation, chef d'unité de France, DG Agriculture. Monsieur Tomas SALAZAR BRIER, rapporteur géographique FEDER, unité France de la DG REGIO, Monsieur Mario GERHARTL, coordonnateur RUP, unité France DG REGIO, Monsieur Christophe CAZANAVE-PIN, rapporteur géographique FSE+, Madame Irina CHOMYCZ, représentante du Ministère du Travail et du Plein emploi, de l'Insertion, Madame Lise WLERICK, représentante du Ministère de l'Agriculture, Mesdames, Messieurs des services déconcentrés de l'État, Mesdames, Messieurs, les représentants des Collectivités Locales, des Chambres consulaires et des syndicats, mes chers collègues du Conseil régional présents, Mesdames, Messieurs.

Institué par le règlement européen, le Comité de suivi est une instance partenariale qui doit se réunir au moins une fois par an. Il veille à la qualité et à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens et assure le suivi de ceux-ci en lien avec l'autorité de gestion et les partenaires du programme. Même si les échanges ne se résument pas uniquement à la mise en œuvre des programmes, c'est un moment important permettant en toute transparence et à tous d'appréhender les réalités territoriales des programmes. C'est donc le douzième Comité de suivi formel, mais il arrive aussi que des consultations écrites soient tenues depuis que la Région est autorité de gestion.

Nous accordons une grande importance à la transparence et à cet égard, ces rencontres avec les autorités communautaires et nationales sont essentielles. La bonne gestion des fonds européens est, pour nous, une priorité forte. Cette plénière sera l'occasion de présenter les points abordés lors des réunions techniques et de les soumettre pour l'avis final des membres du Comité de suivi.

Ce soir, nous accueillerons l'événement Les Étoiles de l'Europe en Guadeloupe. L'occasion nous sera donnée pour démontrer à quel point l'Europe est présente dans le quotidien des Guadeloupéens à travers tous les projets soutenus. Les Étoiles de l'Europe 2025 regroupent plusieurs projets présélectionnés dans des catégories différentes qui ont été soumises au choix de

jurys d'experts. Grâce à ces projets, la Guadeloupe démontre son dynamisme et l'Europe est un partenaire incontournable. Les lauréats seront annoncés à l'occasion de cette cérémonie de remise des prix ce soir au WTC, en présence des représentants de la Commission Européenne et des représentants régionaux. Je vous invite tous à venir honorer nos entreprises, nos associations qui développent et animent notre bel archipel.

Revenons sur l'un des enjeux de ce Comité de suivi, le bilan du programme 2014-2020. La Région Guadeloupe Autorité de gestion a géré 791 M€ de fonds européens de développement régional, souvent dit FEDER, et de fonds social européen FSE, dont 179 M€ dédiés à la relance européenne React-EU. Au 31 décembre 2023, plus de 890 M€ de crédits européens ont été engagés pour soutenir plus de 2,5 Md€ d'investissement sur le territoire en sept ans. Les années 2024 et 2025 ont été consacrées prioritairement à la clôture de cette programmation, donc à la certification des dépenses restant à justifier. 777 M€ de crédits européens ont été justifiés à ce jour par les bénéficiaires et déclarés à la Commission européenne, soit 95 % des crédits alloués à la Région. Nos efforts étant désormais consacrés à la certification des dépenses des derniers projets dans la perspective d'un appel de fonds final au 31 mai 2025.

La programmation 2014-2020 est arrivée à son terme et notre bilan démontre notre capacité à bien faire au grand bénéfice des Guadeloupéens.

Le React-EU a été un outil précieux pour la territorialisation de la relance européenne à la sortie de la crise sanitaire. Dans le cadre des propositions du 27 mai 2020 sur le plan de relance, l'initiative React-EU proposait une augmentation spécifique et temporaire de la politique de cohésion pour les années 2020 à 2022 déployée au sein du programme FEDER-FSE. L'enveloppe dédiée à la Guadeloupe était de 134 M€ pour l'année 2021, complétée par une enveloppe de 45 M€ en 2022.

Les mesures mises en œuvre par la région ont porté sur la santé, le soutien au fonds de roulement et à l'investissement des PME, le soutien à la transition vers une économie verte, le soutien au numérique, le soutien aux investissements dans des infrastructures fournissant des services de base aux citoyens ou encore le soutien à la formation. Grâce à notre ingénierie locale, cette initiative a joué bien plus qu'un rôle d'amortisseur en limitant les effets de crise et en évitant l'effondrement des entreprises. Certains projets remarquables ont été mis en œuvre sur le React-EU : déploiement du dispositif de stockage d'eau potable dans les lycées pour 4 M€, sécurisation des ouvrages existants suite à la tempête Fiona pour 36 M€, revalorisation des équipements du CREPS pour favoriser une meilleure formation des jeunes sportifs Guadeloupéens, pour 5 M€. La totalité des crédits React-EU a été programmée, soit 179 M€, et 97 % de cette enveloppe ont déjà été justifiés et déclarés à la Commission Européenne.

Notre actualité, c'est surtout la poursuite du programme 21-27. Il convient de renforcer la phase opérationnelle de la programmation, qui a démarré en décembre 2023, autant pour le FEDER FSE+ que pour le FEAMPA au regard des dossiers déposés à ce jour, et notamment ceux structurants pour le territoire : eau potable, assainissement, rénovation hôtelière, confortement

parasismique des œuvres, des ouvrages d'art, modernisation de nos infrastructures aéroportuaires et portuaires. Nous affichons un taux d'avancement de 21 %.

Selon le programme FEAMPA 21-27, le taux d'engagement est de 32 % sur une maquette globale de 16 M€. La révision à mi-parcours du programme FEDER FSE+, soumise à la Commission Européenne le 31 mars 2025, propose de recentrer la programmation sur les projets d'envergure emblématiques et stratégiques pour le territoire :

- la sécurisation de nos ouvrages d'art, dont le pont de la Boucan,
- le confortement parasismique du lycée du Chevalier Saint-Georges,
- la transition énergétique dans les lycées.

Nous devons en permanence apporter des garanties sur notre capacité à gérer efficacement les fonds et à optimiser l'accompagnement des porteurs de projets. Des mesures effectives de simplification dans nos traitements de la certification des dépenses sont mises en place, comme le recours aux options de coûts simplifiés, par exemple, pour l'aide au fret, dès que les conditions réglementaires le permettent. Pour consolider l'efficacité de notre programmation, les dossiers à fort potentiel en matière de certification des dépenses ont été identifiés. Ils permettent à ce jour de générer 110 M€ de remontées de dépenses, bien au-dessous du seuil permettant d'écarter les risques de dégageement d'office fixés à 86 M€ au 31 décembre 2025. Cette rigueur et une vigilance à toutes épreuves seront maintenues pour les années suivantes. La Région Guadeloupe Autorité de gestion entend veiller étroitement sur les calendriers de mise en œuvre des grosses opérations à venir. Cette vigilance nous amène à mobiliser nos équipes de la Direction déléguée Europe sur le programme régional FEDER 23-27, qui met à disposition 110 M€ de FEADER pour le développement agricole et rural. À ce jour, 513 dossiers sont déposés pour un volume de 87 M€ d'aides FEDER sollicitées.

Toutefois, nous subissons un retard pris sur le traitement de l'instruction des dossiers, retard lié au développement de l'outil EUROPAC, plateforme en ligne qui permet le traitement dématérialisé des aides. Seulement 138 dossiers peuvent être pris en charge par l'instruction pour un volume de 36 M€ de sollicitations du FEADER. Il faut savoir que l'ASP Autorité de paiement sur ce programme est également en charge de réaliser un audit initial sur le système de gestion de la collectivité qui conditionne la mise en œuvre EUROPAC.

Aujourd'hui, l'enjeu de mise en œuvre du programme est donc dépendant de la capacité des équipes de l'ASP et de la Région à traiter des phases de validation extrêmement exigeantes et chronophages. Nous restons donc attentifs au règlement de cette difficulté avec comme objectif de commencer les engagements et les paiements sur ce programme au plus tard, le 31 juin 2025.

Concernant le poste 20-28, la Commission Européenne a communiqué en février 2025 sur son intention de créer 27 plans nationaux afin de donner plus de flexibilité aux États membres dans la gestion de leurs dépenses au titre du futur cadre financier pluriannuel. La Région Guadeloupe restera très attachée au maintien de ce qui a bien fonctionné en termes de politique européenne. Il demeure donc impératif de préserver le rôle central des régions dans la gestion des fonds européens et de leur mise en œuvre au plus près des citoyens.

Depuis le 8 avril dernier, c'est la Région Guadeloupe qui assume la responsabilité de porter haut la voix les intérêts des Régions ultrapériphériques auprès des Institutions Européennes. Cette conférence regroupe les Açores, les Canaries, la Guadeloupe, la Guyane, Madère, Martinique, Mayotte, Saint-Martin et La Réunion. Les RUP sont des frontières actives de l'Union Européenne, qui renforcent la présence européenne à proximité des points chauds stratégiques présentes dans l'océan Indien, l'océan Atlantique, à proximité du canal du Panama, du canal du Mozambique, la Guyane avec une frontière terrestre de 750 kilomètres avec le Brésil, et la principale base spatiale européenne. Les tensions géopolitiques actuelles, notamment avec leurs composantes militaires, économiques et commerciales, nous impactent particulièrement. Les grandes puissances expriment leurs intérêts stratégiques chez nos voisins les plus proches, à quelques dizaines de kilomètres à peine de nos côtes, comme c'est le cas de la Dominique, où la Chine investit massivement. La négociation du nouveau cadre financier pluriannuel arrive donc à un moment crucial pour la Guadeloupe et pour les RUP.

Ce cadre financier, véritable colonne vertébrale de nos ambitions communes, déterminera pour les années à venir, au travers des priorités budgétaires qu'il affichera, les moyens d'action et surtout notre capacité à répondre concrètement aux attentes des Guadeloupéens. Il s'agit donc bien plus que d'un exercice comptable. C'est avant tout un acte politique : faire des choix, tracer une vision et inscrire l'Europe dans des engagements clairs. Nous souhaitons aussi un recours systématique aux analyses d'impact afin de mieux évaluer les politiques européennes dans les RUP. À cet égard, nous insistons pour une révision de fond du système communautaire des missions de quotas qui pénalisent significativement le transport maritime et aérien qui reste incontournable et indispensable au désenclavement de notre archipel.

Notre développement et le renforcement de la résilience et de la compétitivité de notre économie sont une condition indispensable qui contribue à défendre les intérêts européens.

Depuis le transfert de l'autorité de gestion à la Région en 2014, nous avons su démontrer notre capacité à bien gérer les fonds structurels en lien étroit avec notre partenaire privilégié qu'est la Commission Européenne. Aussi, je ne manquerai pas de défendre nos intérêts et de négocier âprement afin de préserver les enveloppes financières pour la Guadeloupe pour que les fonds européens continuent à jouer leur rôle de levier essentiel au développement économique et durable de notre territoire.

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous, chers membres du Comité de suivi, pour accomplir cette mission capitale pour l'avenir de notre archipel, car nous devons relever les grands défis qui s'imposent à nous dorénavant : démographie, instabilité géopolitique, sécurité énergétique, inégalité croissante, transition écologique, transition numérique, et j'en passe. Nous sommes en route désormais pour le poste 27, armés de notre solide expérience acquise depuis 2014 et prêts à faire plus. L'Europe, nous avons besoin de l'Europe, l'Europe est avec l'Europe. Merci à vous.

(Applaudissements)

Nous poursuivons les discours d'accueil, et je passe tout de suite la parole à Madame Sabrina ROGER, représentante du Conseil départemental, pour 4 minutes.

Madame ROGER : Merci, Président. Monsieur le SGAR, Monsieur le Président du Conseil régional, Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission Européenne, Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères, pour maintenir nos bonnes relations, je ne m'essaierai pas à prononcer vos noms, n'est-ce pas ? Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, je vous prie d'excuser l'absence du Président du Conseil départemental, qui m'a chargée de le représenter aujourd'hui et de porter la voix de la collectivité à cette plénière du Comité de suivi des fonds européens. Le Conseil départemental, chef de file des politiques sociales, a pleinement mobilisé la subvention globale du FSE État 2014-2020, avec une enveloppe de plus de 26 M€ contractualisée sur 52 opérations et un taux de programmation de 114 %.

À la clôture de la certification, le taux de certification s'établit à 61 % pour un montant certifié de 16 M€. Les priorités ont porté sur l'inclusion active des publics éloignés à l'emploi, l'axe 3, la professionnalisation des acteurs de l'insertion et le soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire. Parmi les actions phares figurent les ateliers chantier d'insertion, les dispositifs PLIE, et la mise en œuvre de formations à destination des bénéficiaires du RSA. Ce sont 5 822 personnes éloignées du marché du travail qui ont pu être accompagnées, dont 94 % ont connu une sortie positive. Au-delà de ces chiffres, ces résultats traduisent l'engagement des équipes, des partenaires associatifs et institutionnels, ainsi que la pertinence des dispositifs déployés. Tous contribuent à transformer des parcours individuels et à faire vivre concrètement les solidarités sur notre territoire.

S'agissant de la programmation 2021-2027, la collectivité a renouvelé son engagement en tant qu'organisme intermédiaire du volet Guadeloupe du programme national FSE+ sur les priorités 1 et 5, avec une ambition renforcée :

- accompagner les publics plus vulnérables,
- lutter contre la pauvreté infantile,
- répondre aux nouveaux défis sociaux, en particulier dans le contexte post-crise.

L'enveloppe prévisionnelle de 35,8 M€, notifiée à hauteur de 15 M€ sur la première tranche 2023-2025, soutient déjà des actions en cours, portées notamment par le Conseil régional, les PLIE et des associations telles que Saint-Jean-Bosco. À ce jour, le premier appel à projets FSE+ a été publié le 9 mai 2025, pour un montant de 9 M€, ciblant les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi. D'ici la fin du mois, un second appel à projets sera lancé pour la mise en œuvre des ateliers chantier d'insertion, désormais portés par le Département via la cellule IAE, récemment validée par la DGEFP. Cette innovation, inscrite dans la stratégie du PDI, répond à la logique de territorialisation des politiques publiques d'insertion. Elle permet notamment au Département de piloter directement des chantiers d'insertion dans des secteurs stratégiques tels que l'économie verte, la culture, le patrimoine ou l'économie circulaire. Ce volontarisme s'accompagne d'un renforcement de notre ingénierie, d'un plan de formation action ambitieux à destination des

agents et instructeurs FSE+, ainsi que d'un effort renforcé de communication auprès des porteurs de projets, et dans une logique d'accessibilité, de transparence et de performance.

Nous tenons à saluer le soutien constant de l'autorité de gestion et de la DEETS dans l'accompagnement technique de notre organisme intermédiaire et réaffirmons notre engagement à maximiser la consommation des crédits FSE+, au service de la cohésion sociale et territoriale. Nous savons que chaque euro investi peut devenir un levier de dignité retrouvée, d'autonomie gagnée et d'espoir reconstruit. C'est dans cet esprit que le Conseil départemental poursuivra son engagement pour que les fonds européens demeurent un outil puissant au service de l'inclusion, de la justice sociale et du développement harmonieux de la Guadeloupe. Je vous remercie.

Monsieur CHALUS : Merci, chère Sabrina. Tu es restée largement dans tes quatre minutes. Cela fait plaisir. Juste avant de passer la parole au Secrétaire général, le SGAR pour la Préfecture, j'aimerais quand même saluer la présence du Directeur de l'IEDOM, c'est cela ? Je ne me suis pas trompé. Le Directeur de l'IEDOM. Le Capitaine du SMA aussi est parmi nous. Hier soir, j'ai rencontré le Général qui était de passage. Et les collègues élus, M. Patrick DOLLIN qui est là, M. Philippe DEZAC, Mme VANOUKIA, Mme PENCHARD, qui est avec nous, qui est très intéressée par les dossiers d'Europe et mon représentant, M. Patrick SELLIN, qui est là et qui a effectivement commencé avec la délégation. Monsieur le SGAR, si j'ai oublié quelqu'un, faites-moi signe.

Monsieur DAREAU : Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil régional, Madame la représentante du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission européenne, et moi non plus, je ne m'essaierai pas à prononcer les différents patronymes qui ont été bien donnés par le Président. Mesdames et Messieurs les représentants des Ministères, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de service, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités.

Nous sommes aujourd'hui effectivement dans le cadre du Comité de suivi des fonds européens, que j'ai l'honneur de co-présider et je suis là pour la deuxième année consécutive. J'espère que ce ne sera pas la dernière, on verra. Je tiens à remercier chaleureusement, vraiment, le Président du Conseil régional et son équipe, pour leur accueil et surtout - et ce n'est pas un effet de manche - pour la qualité du partenariat qui nous unit autour de la gestion des fonds européens et qui constitue donc, programmation après programmation, un atout pour le territoire.

Je salue, bien évidemment, la délégation européenne qui est venue des brumes bruxelloises, ainsi que les représentants des Directions parisiennes et notamment de la DGEFP, du Ministère du Travail, pour leur implication.

Le Président l'a dit, le Comité de suivi est une exigence réglementaire, mais pas que. C'est-à-dire que c'est bien un moment d'échange stratégique entre les acteurs de la politique de cohésion territoriale, les institutions européennes, les services de l'État, la collectivité, les collectivités, les acteurs économiques et sociaux. C'est donc un espace essentiel pour assurer une mise en œuvre

efficace des programmes européens sur notre territoire. Je le dis parce que c'est presque unique, ce type d'instance. Souvent, en tout cas en ce qui concerne les aides, avec les aides de l'État, il n'y a pas ou il y a très rarement ce type de comité qui permet d'échanger avec l'ensemble des acteurs qui font le territoire.

Évidemment, l'ordre du jour est double. Cela a été rappelé, c'est déjà le bilan de la programmation 14-20, 2014-2020, dans la perspective de la clôture de ce programme. Puis dans un second temps, évidemment, la programmation 2021-2027 qui accuse effectivement un retard qu'il conviendra de réserver pour éviter ce que l'on appelle les dégagements d'office.

On va beaucoup parler effectivement de chiffres, de programmation, de certification, mais derrière tout cela, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a une réalité, une réalité politique de terrain. Notamment, je vais juste en dire deux mots sur le FSE, puisque nous partageons avec la Préfecture de Mayotte la singularité d'être encore une autorité de gestion déléguée. Derrière, il y a une véritable politique, il y a des partenaires et surtout, notamment en matière du FSE, l'humain. C'est-à-dire que la politique européenne, ce n'est pas une politique hors-sol, complètement déshumanisée, c'est bien évidemment une politique avec une application au plus près des citoyens et au plus près de l'humain. Ainsi, les chiffres que nous allons aborder ne doivent pas faire oublier la chose. Ce n'est pas un objectif comptable, mais c'est un objectif d'une réalité et d'une réussite de politique sur le terrain.

L'importance des fonds, cela a été dit, plus d'un milliard d'euros sont investis dans l'économie pour la Guadeloupe. Cela a été dit par le Président : l'agriculture, la filière pêche, la formation, l'insertion professionnelle. Sur le FSE État, puisque nous sommes l'autorité de gestion déléguée, pour traduire cette réalité et non pas en matière de chiffres, c'est effectivement 9 970 jeunes, c'est-à-dire presque 10 000 jeunes de moins de 25 ans, ce que l'on appelle les NEETs, qui sont donc rentrés dans le FSE. Il s'agit de ceux qui sont en très grande précarité et qui ont complètement décroché du système. Ils ont bénéficié de l'accompagnement du FSE. Également, 6 354 chômeurs ont pu bénéficier de l'accompagnement, ainsi que 5 667 jeunes en situation de décrochage scolaire. Le FSE constitue donc un levier essentiel sur l'investissement du capital humain, c'est-à-dire de ce qui fera la Guadeloupe de demain.

J'en profite pour saluer, évidemment, nos partenaires essentiels. Pour l'État, ce sont bien évidemment les services de la DEETS puis le Conseil départemental, cela a été rappelé, qui est le partenaire incontournable dans ses missions et ses compétences pour la mise en œuvre de ce FSE.

Aujourd'hui, on est évidemment dans un contexte de refonte de politique de cohésion. L'objectif est d'éviter les dégagements d'office, mais pourquoi éviter les dégagements d'office ? Ce n'est pas encore un objectif, c'est une obligation. C'est une obligation, notamment en matière de FSE. Le contexte économique et social de la Guadeloupe nous oblige à cette responsabilité collective, et c'est pour cela que nous sommes tous réunis là aujourd'hui. Cela nous oblige à réussir la

programmation, non pas en termes comptables, mais en termes de réussite politique, dans le bon sens du terme.

Je conclurai en adressant évidemment mes remerciements à chacun d'entre vous, réunis dans cette salle, pour votre présence et pour votre engagement sans faille, et votre présence l'indique, au service du territoire. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur CHALUS : Merci, Monsieur le sous-préfet. Nous passons tout de suite à M. Petr LAPKA, chef d'Unité France de la DG Agri, chef de délégation.

Monsieur LAPKA : Merci, Monsieur le Président. Nous nous excusons pour les patronymes un peu compliqués, mais qui, en même temps, témoignent de la richesse de la diversité de l'Union Européenne.

Mesdames, Messieurs, chers membres du Comité de suivi, comme vous l'avez rappelé, nous attachons beaucoup d'importance au Comité de suivi et au partenariat avec les acteurs locaux. Je tiens à vous remercier, au nom de tous mes collègues ici présents, pour votre accueil chaleureux et pour cette organisation exceptionnelle d'une semaine autour de la thématique de fonds européens pour toutes les visites de projets. Nous savons que cela représente un travail considérable pour vos équipes et nous vous en remercions. Nous sommes vraiment reconnaissants pour cette possibilité de visiter le projet sur le terrain et d'échanger avec vous.

Je souhaite également vous féliciter. Nous avons tous subi les conséquences du Covid, de la guerre en Ukraine et des autres catastrophes et événements géopolitiques. Bien sûr, dans ce contexte, très naturellement, et vous l'avez rappelé, les inquiétudes ont émergé sur la consommation des fonds européens. Je vous rassure, ce n'est pas qu'en Guadeloupe, c'est dans toutes les régions et c'est dans tous les États membres de l'Union européenne.

Cependant, ici en Guadeloupe, et c'est l'un des constats de notre visite ici, grâce à l'engagement de vos équipes - et vous l'avez rappelé, et il faut en être fier, il faut le rappeler, surtout pendant cette année des négociations budgétaires - vous avez réussi à atteindre des niveaux de consommation de quasiment 100 %. Pour le FEDER, nous sommes quasiment sûrs que les fonds seront consommés à 100 %. Vous l'avez rappelé également, concrètement, cette forte mobilisation, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie des centaines de projets sur le terrain en plus.

En réponse aux questions qui nous ont été posées pendant notre séjour dans ce contexte, nous ne pouvons que saluer la bonne utilisation des fonds européens en Guadeloupe, ainsi que l'engagement et le professionnalisme de la Région et de l'autorité de gestion. De plus, les visites sur le terrain d'hier nous permettent de répartir à Bruxelles, dans nos brumes à Bruxelles, avec des témoignages inspirants de bénéficiaires motivés et une image d'excellents projets d'infrastructures et d'innovations qui illustre parfaitement ce qui peut être accompli avec l'appui des fonds européens.

Je tiens également à souligner que vous avez accompli cela parallèlement au lancement de la période de programmation actuelle, ce qui constituait un autre défi majeur de taille.

Dans ce contexte, nous saluons les mesures déjà prises et mises en place pour limiter ce que l'on appelle dans notre jargon « le dégageant d'office » d'ici fin 2025. Les résultats de ces efforts commencent à porter leurs fruits. Cependant, comme à chaque fois, nous vous encourageons à continuer dans cette voie et à accélérer autant que possible la mise en œuvre de tous les fonds, toujours dans le souci constant d'utiliser de manière optimale les enveloppes budgétaires disponibles. Mais je ne vais ni répéter ni anticiper, notre rencontre a précisément pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des fonds européens. Mes collègues pourront bien sûr intervenir ou compléter ou répondre aux questions éventuelles.

Permettez-moi donc de revenir sur l'année écoulée au niveau européen.

Depuis le 1^{er} décembre, comme vous le savez, de l'année dernière, la Commission Européenne est dirigée par un nouveau collège sous la présidence d'Ursula VON DER LEYEN. Un nouveau cycle politique au niveau européen commence. Ce collège a défini une feuille de route ambitieuse, vu les défis devant nous, pour son mandat jusqu'à 2029, mais cette fois-ci, tout en tenant compte de l'impact des crises et des défis récents que j'ai déjà mentionnés. Je rajouterai, puisque nous nous occupons de la politique agricole commune, les manifestations et revendications des agriculteurs, donc du retour du terrain.

Bien entendu, nous continuons à aborder la transition verte, juste et compétitive, car ces défis restent présents et ont été présents aussi dans nos discussions cette semaine. Cependant, la prospérité, la stratégie industrielle et la cohésion occupent de nouveau une place très importante sur l'agenda européen. De plus, comme nous en avons déjà parlé, de nouvelles priorités émergent, telles que la défense et la sécurité, y compris la sécurité alimentaire.

Les nouvelles orientations de la Commission insistent également sur la simplification, la performance et l'impact mesurable des investissements européens. Des thèmes qui revenaient souvent dans nos échanges de cette semaine, avec un consensus général qu'il nous revenait à nous tous de faire un effort collectif à tous les niveaux pour orienter la mise en œuvre des fonds structurels vers les résultats, au service des citoyens, vous l'avez rappelé, mettre tout cela au service de l'homme, et en capacité d'anticiper les évolutions à venir. Dans ce contexte, juste quelques mots sur chaque fonds représenté dans ce Comité.

Pour le FEDER, nous vous invitons à prendre en considération le paquet législatif du mois d'avril de cette année-ci, qui a été dévoilé par la Commission, ainsi que sa communication visant à moderniser la politique de la cohésion, encore une fois dans le contexte du retour d'expérience à l'examen à mi-parcours. Cette initiative propose une mise en œuvre plus flexible des fonds, en les orientant vers des priorités jugées stratégiques, mais que l'on a aussi entendues pendant cette semaine, et je pense qu'ils vont résonner pour vous aussi. S'orienter vers la compétitivité, la

défense et la sécurité, le logement abordable, la gestion durable de l'eau, ou encore la transition énergétique. Cette proposition est actuellement en discussion entre les cours législatives et nous espérons sera adoptée bientôt.

Poursuivons avec le FSE, le Fonds social. Pour avancer sur la réalisation de nouveau de grands objectifs de l'Union Européenne en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, le socle européen des droits sociaux sera mis en œuvre. De nouveau, trois objectifs, trois initiatives, la première : renforcement des connaissances et des compétences. Une union de compétences présentée le 5 mars par la Commission, et qui aidera au développement de notre capital humain, afin de renforcer la compétitivité de l'Union européenne. En matière d'emploi vers la fin de l'année, une feuille de route pour les emplois de qualité, élaborée encore une fois en dialogue et avec les partenaires sociaux.

Sous l'objectif de la réduction de pauvreté, la Commission élaborera la prochaine fois une toute première stratégie de lutte contre la pauvreté, et présentera un plan de logement abordable pour lutter contre la hausse des prix de logement et les difficultés de nombreuses personnes à trouver un logement abordable dans l'Union européenne, un sujet de nouveau que je pense résonne en France et dans ses régions.

Enfin, en ce qui concerne le FEADER et plus largement la politique agricole commune, la vision de la Commission a été présentée au mois de février de cette année-ci. S'inspirant de recommandations ici du dialogue stratégique, cette feuille de route vise à développer un secteur agricole attractif, compétitif, résilient et encore une fois orienté vers l'avenir. Elle englobe également d'autres thèmes que nous avons abordés lors des tables rondes du réseau rural de ce mercredi, à commencer par la simplification, mais sans oublier les conditions de vie en milieu rural, ainsi que le renouvellement des générations et concrètement le soutien à l'installation de jeunes agriculteurs.

Maintenant, une réalisation très concrète a été publiée par la Commission Européenne cette semaine, c'est la proposition de simplification majeure, et cette fois-ci vraiment majeure. Elle vise à réduire la complexité des procédures administratives et à alléger le fardeau bureaucratique pour les agriculteurs, leur permettant enfin de se concentrer davantage sur l'activité principale plutôt que sur des procédures administratives. Vous avez peut-être vu, à l'occasion de cette publication, les estimations, le potentiel de faire une économie de plus d'un milliard et demi d'euros pour les agriculteurs et une estimation pour les administrations qui avoisine les 200 M€. Nous vous invitons, lorsque cette initiative sera adoptée par le Parlement et le Conseil européen, et nous espérons que ce sera cette année-ci, à utiliser pleinement le potentiel de cette simplification. Sans entrer dans le détail de cette simplification sans précédent, je vous donnerai juste un exemple en lien très direct avec les tables rondes de ce mercredi : la possibilité de financements forfaitaires pour des projets d'investissement de petite taille : un forfait pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

Enfin, très rapidement, permettez-moi de souligner, pour l'ensemble du fonds, l'importance des actions de communication et de visibilité. Nous vous félicitons pour le lancement ce soir de

l'événement Les Étoiles de l'Europe, qui verra la reconnaissance de meilleurs projets européens sur le territoire et auxquels nous avons l'honneur de participer. Ces projets sont, à notre avis, non seulement une vitrine, mais surtout et avant tout une illustration concrète des réalisations portées par l'Europe. Encore une fois, comme vous l'avez rappelé, c'est très important pendant cette année de négociations budgétaires qui débutent, mais aussi, comme vous le savez, nous allons revoir l'instrument qui vous concerne particulièrement et le poser en fin d'année ici aussi dans ce contexte. Il est donc très important de démontrer votre savoir-faire et votre capacité à délivrer sur le terrain et votre capacité à porter des projets qui répondent aux besoins du territoire.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une excellente séance de Comité de suivi.

Monsieur CHALUS : Merci, Monsieur le Président de la délégation. Nous allons poursuivre et passer la parole aux représentants des Ministères du Travail, de la Santé, de la Solidarité, des Familles et la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Madame Irina CHOMYCZ.

Madame CHOMYCZ : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la représentante du Conseil départemental, Monsieur le Secrétaire général pour les Affaires régionales de la Préfecture, Madame et Messieurs les représentants de la Commission européenne, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi, je suis très heureuse de participer à ce nouveau Comité régional de suivi des fonds européens de Guadeloupe et je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de ce Comité régional de suivi.

Aujourd'hui, je représente la DGEFP, d'une part, en tant qu'autorité de coordination du FSE en France sur la période 14-20, période sur laquelle le sujet qui nous occupe, bien entendu, est celui de la clôture du programme FSE État de la Guadeloupe dans les meilleures conditions, et d'autre part, sur la période 21-27 en tant qu'autorité de gestion du programme national FSE+, qui inclut désormais l'ensemble des territoires Outre-Mer.

Concernant la période 14-20, dont vous allez retrouver les éléments de présentation durant cette plénière, on observe une très bonne dynamique de clôture tant au niveau financier que sur l'atteinte du cadre de performance. À ce titre, je tiens à saluer l'équipe de la DEETS ainsi que le Conseil départemental pour leur engagement fort. Pour la période 21-27, la Guadeloupe bénéficie d'une enveloppe de plus de 115 M€ sur le volet État du FSE+, avec un organisme intermédiaire, cela a été rappelé, le Conseil départemental.

Après un démarrage différé, deux premiers appels à projets ont pu être lancés dès 2023. En 2024, un calendrier ambitieux a été mis en œuvre pour couvrir l'ensemble des objectifs spécifiques du programme et rattraper le retard initial de programmation. Grâce à cette dynamique, les premiers projets ont ainsi pu être programmés au cours de l'année 2024, rapprochant ainsi la Guadeloupe du taux de programmation moyen FSE+ observé dans les Outre-Mer.

L'année 2025 s'annonce elle aussi toute aussi stratégique, avec plusieurs appels à projets prévus sur l'année et déjà lancés, notamment pour le renouvellement d'initiatives consacrées aux jeunes. Le 9 mai dernier, a été lancé l'appel à projets consacré spécifiquement au RSMA, par exemple, ainsi que l'appel à projets sur l'anticipation des mutations économiques qui va suivre bientôt, mais aussi du lancement de nouvelles priorités EOS du programme, avec un appel à projets sur l'innovation sociale et un autre sur la qualité de vie au travail ou encore l'égalité professionnelle. La DGEFP tient à saluer ce calendrier ambitieux d'appel à projets.

Depuis l'automne 2024, nous avons le plaisir de constater une montée en puissance de la programmation sur le territoire, qui offre désormais des perspectives plus concrètes aux porteurs de projets. Nous engageons les équipes de la DEETS et du Conseil départemental à rester fortement mobilisées sur ces objectifs afin d'atteindre le premier seuil de dégageement de crédit fixé au 31 décembre 2025. Je me réjouis de voir aujourd'hui réuni un large partenariat qui montre l'intérêt des acteurs pour les financements européens. Nous avons pu en voir les effets très positifs lors des différentes visites de terrain, notamment le mercredi lors de la visite du RSMA, qui est un des porteurs de projets très importants du programme national FSE+ en Guadeloupe.

Au nom de la DGEFP, pour conclure, je tiens à vous assurer de notre implication dans l'accompagnement et la prise en compte des besoins des services déconcentrés pour contribuer à une utilisation du FSE+ au plus près des citoyens et des spécificités du territoire guadeloupéen. Merci à vous.

Monsieur CHALUS : Merci à vous. Nous poursuivons avec le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire, de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Mme Lise WLERICK.

Madame WLERICK : Merci, M. le Président. Monsieur le Président du Conseil régional, Madame la représentante du Conseil départemental, Monsieur le Secrétaire général des Affaires régionales de la Préfecture, Mesdames, Messieurs les représentants de la Commission européenne, Mesdames, Messieurs les membres du Comité de suivi, je tiens également, en premier lieu, à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation parfaite de ce Comité. Cela nous a permis de partager des réunions au contenu dense abordant aussi bien les aspects techniques que réglementaires et financiers, des visites de projets variés et souvent innovants, ainsi que de nombreux moments de convivialité.

Concernant la programmation FEADER 2014-2022, le Conseil régional de la Guadeloupe, autorité de gestion du programme de développement rural, a mis en place une équipe de collaborateurs compétents et motivés qui a permis d'éviter un dégageement d'office fin 2024. Cela nous a énormément rassurés et on peut vous féliciter pour ce résultat. L'année 2025 sera particulièrement chargée, l'objectif étant d'optimiser la consommation du fonds FEADER du programme de développement rural d'ici le 31 décembre 2025, date réglementaire pour la fin des paiements FEADER 2014-2022.

Pour la programmation 2023-2027, un plan stratégique national pour la politique agricole commune, la PAC, unique pour la France, regroupant à la fois le FEADER et le FEAGA, a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission Européenne. L'État est l'autorité de gestion de ce plan stratégique national. Toutefois, ce plan est complété par des déclinaisons territoriales pour chaque autorité de gestion régionale, permettant de prendre en compte les spécificités locales. Ainsi, l'autorité de gestion régionale de la Guadeloupe, donc le Conseil régional de la Guadeloupe, a élaboré une stratégie régionale pour le FEADER. Toujours pour la programmation PAC 2023-2027, suite au décroisement des compétences entre l'État et les Régions, les aides surfaciques, c'est-à-dire celles qui sont liées à une surface ou assimilées, sont gérées par l'État, et les aides non surfaciques, par les Régions. Celles-ci ayant la qualité d'autorité de gestion régionale cette fois, en ce qui concerne les compétences qui leur sont dévolues. Ainsi, en Guadeloupe, la Direction générale de la performance économique et environnementale du Ministère de l'Agriculture, en lien avec la DAAF, assure la gestion et le pilotage de l'ensemble des aides surfaciques, à savoir :

- l'indemnité compensatoire des handicaps naturels, l'ICHM, pour une enveloppe de 5,7 millions d'euros,
- le soutien à l'agriculture biologique,
- les mesures agro-environnementales et climatiques, qui sont toutes cofinancées par l'État.

Le Conseil régional de la Guadeloupe est en charge des autres dispositifs dits non surfaciques pour une enveloppe de 110 M€. Et les dispositifs ont été sélectionnés par l'autorité de gestion régionale dans un volet régionalisé du plan stratégique national. Il s'agit principalement du soutien aux investissements, des aides à l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs, des aides pour la coopération et en particulier pour le développement local par les acteurs locaux leaders, ainsi que des aides pour la formation. Les premiers paiements pour les aides surfaciques ont pu être effectués fin 2023 et ceux pour les aides non surfaciques vont arriver prochainement.

Pour le FEADER, le service de gestion de la PAC au sein de la DGPE du Ministère en charge de l'agriculture a mis en place un soutien renforcé pour l'ensemble des Régions ultrapériphériques, tant du point de vue technique que du point de vue réglementaire, qui va au-delà du décroisement des compétences fixées entre l'État et les Régions. Ce soutien est complété par l'appui de Régions de France et de l'organisme payeur, l'agence de services et paiements.

De plus, le Ministère en charge de l'agriculture s'attache à échanger très régulièrement avec la Commission Européenne ainsi qu'avec les autorités de gestion régionale, afin d'optimiser à la fois la fin de gestion des programmes de développement ruraux pour 2014-2022 et la mise en œuvre du plan stratégique national pour la période 2023-2027. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur CHALUS : Merci pour votre discours. Nous allons actuellement démarrer vraiment les travaux avec le deuxième point à l'ordre du jour du Comité de suivi, des programmes opérationnels 2014-2020.

2. COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES 2014-2020

• PO FEDER FSE ÉTAT

○ Point d'étape de la clôture

Monsieur CHALUS : Il y a le FEDER, le FSE, le FEADER, FEAMP. Les services gestionnaires sont invités à présenter les points d'étape de la clôture. À la suite de cette présentation, il est demandé aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler. Pour présenter le PO FEDER FSE État, je passe la parole à Madame Olivia HOUELCHE, responsable du Pôle Europe auprès du SGAR. Allez-y.

Madame HOUELCHE : Bonjour à tous. La programmation 2014-2020, nous étions sur un programme unique avec du FEDER Saint-Martin et du FSE répartis entre la Guadeloupe et Saint-Martin.

En termes de consommation, on va d'abord faire un petit point sur le FSE global pour que vous ayez une visibilité de notre avancement. Nous avons 351 opérations programmées pour une maquette de 188 millions pour la Guadeloupe et Saint-Martin. En termes de programmation, nous avons surprogrammé à hauteur de 232 M€. Sur la certification, nous avons fait la distinction, puisque nous avons des axes en surréalisation, ce qui nécessite de prendre en compte les 15 % en plus qui nous sont permis. Si l'on prend en compte les 15 % en plus qui nous sont permis, nous avons un taux de consommation de 183 M€. Si l'on s'arrête strictement à la maquette, nous avons un montant de certification de 175 %. En taux, cela fait globalement 93 % au taux de la maquette et si l'on prend les 15 % en plus qui nous sont permis, nous pouvons aller jusqu'à 97 % de consommation de la maquette FSE globale.

On va vous faire un petit focus sur la consommation de la maquette Guadeloupe. Nous avons extrait, on parle des axes que Guadeloupe. Nous avons sur la Guadeloupe une maquette de 171 M€. C'est donc 171 M€ sur la maquette globale qui est de 188 M€. En termes de programmation, il y a également une surprogrammation pour la partie Guadeloupe. Nous avons surprogrammé pour 215 M€, ce qui nous fait à peu près 125 % de programmation. En termes de consommation, en termes de certification des dépenses, nous avons aussi fait la distinction puisque la surconsommation concerne essentiellement les axes de la Guadeloupe. Nous avons une certification de 172 M€ pour les axes Guadeloupe lorsque l'on prend en compte les 15 %. Si l'on s'arrête strictement à la maquette, nous avons 164 M€ de consommation sur une maquette de 171 M€.

Si l'on veut avoir une vision un petit peu globale de la maquette, globalement, sur le FSE État, nous arriverons autour de la consommation entre 93 et 97 M€, selon que l'on prend la surconsommation ou pas.

Sur les participants, je vais laisser Mme DEMEA vous faire un petit point qualitatif des opérations FSE État.

Madame DEMEA : Merci, Madame HOUELCHE. Sur les données relatives aux participants, nous avons accueilli dans les opérations gérées côté État, 49 181 participants, dont 27 063, soit 55 % de femmes.

Sur le statut de ces personnes à l'entrée dans les dispositifs, 83 % des participants, effectivement, avaient un statut de chômeurs ou d'inactifs à l'entrée. On constate que 55 % des participants sont des jeunes, les jeunes hommes représentent 54 % des effectifs. Sur le niveau de formation, sur 47 910 participants comptabilisés, 22 809 avaient un niveau d'enseignement du primaire ou du secondaire, soit 48 % des participants. 17 393 étaient titulaires d'un diplôme de niveau 3 ou post-secondaire, soit 36 %.

À la sortie des dispositifs financés côté État, sur un échantillon de 19 249 participants enregistrés à la sortie, 18 000 ont obtenu une qualification ou un emploi ou sont en formation au terme de leur participation, soit 95 % de sorties positives. 1 246 étaient inactifs à l'entrée et étaient encore en recherche active d'emploi, soit 6 % de l'échantillon.

Une analyse comparée plus parlante sur le parcours des participants au sein des dispositifs gérés côté État. Les données sont très flagrantes sur ce qu'amène le FSE, c'est-à-dire quand un participant transite dans une opération FSE. Nous constatons qu'à l'entrée pour les jeunes, nous avons 62 % d'inactifs et qu'à la sortie des dispositifs, nous arrivons à 7 % d'inactifs. C'est donc considérable. On voit bien que pour les jeunes, en tout cas, les dispositifs des opérations permettent effectivement de sortir ces jeunes de la situation d'inactivité et que majoritairement, cela leur permet de rentrer en formation. Ces chiffres sont vraiment, vraiment très parlants. Ces taux sont très parlants par rapport à l'apport de ces opérations dans le cursus d'insertion de ces jeunes.

Si l'on regarde de façon générale pour les participants, on constate qu'effectivement, 39 % des participants étaient inactifs à l'entrée des dispositifs et qu'à la sortie, ils ne sont plus que 7 %. C'est aussi très important.

Pour ce qui concerne la situation par rapport au chômage, 44 % des personnes étaient au chômage à l'entrée des dispositifs, et ce taux tombe à 28 % à la sortie. On considère, sur la base de ces visions et de ces taux, qu'effectivement, le FSE remplit parfaitement son rôle sur le territoire en ciblant les 55 % de la population des jeunes qui rentrent dans ces dispositifs, qui les amène vers de la formation essentiellement. En tout cas, cela les sort de l'inactivité. Puis, de façon générale pour les participants, le FSE contribue effectivement à les emmener vers de la formation et à les sortir de la situation de chômage.

Madame NEMORIN : Bonjour. Merci, Madame DEMEA. Pour sa part, le Conseil départemental, le 9 octobre 2015, a signé une Convention de délégation de gestion d'une partie

de l'axe 3 pour le PO FSE État 2014-2020, dans un contexte économique et social préoccupant, un taux de chômage de 24 % et de 27 % chez des jeunes de moins de 25 ans.

Le Conseil départemental a bénéficié d'une enveloppe de 26 557 000 de crédits FSE, dont l'objectif était d'apporter des réponses au chômage de longue durée qui touche une partie importante de la population guadeloupéenne.

Nous allons pouvoir faire un focus en termes qualitatifs sur les données relatives aux participants. Comme il a déjà été indiqué, 5 822 participants ont été enregistrés, dont 62 % de femmes, et 77 % de participants dans les différents dispositifs avaient un statut de chômeur, dont 66 % de femmes. Parmi les participants, les seniors de plus de 54 ans représentent 40 % des participants. Selon la tranche d'âge, nous avons également 29 % des participants de moins de 25 ans et 31 % entre 25 ans et 50 ans.

Sur le niveau de formation, toujours pour les participants, 62 % des participants ont un niveau d'enseignement du primaire et du scolaire. Les participants titulaires de diplômes d'enseignement supérieur représentent, dans les différents dispositifs, 9 % des effectifs. Nous avons une sortie positive des participants. 94 % des participants ont enregistré à la sortie une qualification, un emploi ou sont en formation. 6 % désormais sont en recherche active d'emploi.

Madame HOUELCHE : C'est tout pour le bilan État pour la partie 2014-2020.

Monsieur CHALUS : Merci à vous pour ces présentations. Maintenant, est-ce qu'il y a des questions sur ces trois présentations ? Un membre de la Commission, allez-y.

Monsieur CAZANAVE PIN : Bonjour. Merci, Monsieur le Président. Juste un tout petit commentaire et pour féliciter les services de l'État sur ce fonds. Je me souviens qu'à mon arrivée en 2021, la situation n'était pas aussi bonne. Il y avait des difficultés. Nous avons, ensemble, pu faire une modification de programme pour orienter les crédits vers des axes qui marchaient mieux, notamment le RSMA. Cela a porté ses fruits, puisque vous arrivez à un taux de certification proche de 97 %, avec des résultats aussi sur le cadre de performances, avec un nombre considérable de participants. Donc bravo ! Et continuez, j'ai envie de dire.

Monsieur CHALUS : Merci. D'autres interventions ? Ce que vous venez de dire, cela veut dire que depuis l'arrivée d'Yves DAREAU, les choses ont beaucoup évolué. Il passera bientôt Préfet. Il faut le dire. Merci.

• PO FEDER FSE RÉGION

○ Point d'étape de la clôture

Monsieur CHALUS : Nous poursuivons avec Mme Séverine JULAN, FEDER FSE Région.

Madame JULAN : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Nous avons préparé à l'occasion de ce Comité de suivi un document de bilan, un aperçu de cette programmation 2014-2020. La première slide qui vous est présentée présente un aperçu global de cette programmation, donc ce programme FEDER FSE 2014-2020.

Sur ces sept années, nous avons investi 1,1 Md€ sur ce programme, dont près de 800 M€ financés par l'Europe, dont 178 M€ de React-EU, soit 729 M€ de FEDER et près de 48 M€ de FSE qui ont été à ce jour déclarés auprès de la Commission Européenne. Cela amène à un taux de réalisation sur ce programme de 95 % et 915 projets qui ont été accompagnés.

Pour développer l'innovation et l'économie, 1 653 aides ont été octroyées aux entreprises de Guadeloupe, 328 chercheurs et scientifiques ont été soutenus, 7 160 personnes ont été formées et 9 815 m² de bâtiments publics ou commerciaux ont été construits ou rénovés en zone urbaine.

Pour améliorer le quotidien de tous et de toutes ici en Guadeloupe, 448 aides ont été octroyées aux entreprises en matière de digitalisation, 33 816 m² de bâtiments ont été réhabilités pour un meilleur rendement énergétique, 20 déchetteries et centres de traitement nouveaux ont été construits ou rénovés, 71 % du territoire a été couvert par des travaux visant à améliorer l'accès à l'eau potable.

Pour mieux se protéger face aux risques, 15 collèges et lycées ont été mis aux normes. 22 955 ménages ont été soutenus face à la flambée des coûts de l'énergie. 2,3 millions d'équipements de protection COVID ont été distribués et 14,3 M€ d'équipements médicaux ont été achetés.

Nous avons souhaité faire un aperçu par thématique sur le bilan de ce programme. En matière de recherche et d'innovation, 90 projets ont été programmés, 328 ETP soutenus et 23 entreprises coopérant avec des organismes de recherche ont été soutenues. C'est 33,3 M€ qui ont été investis sur cette thématique pour 17,2 M€ de FEDER pour renforcer les infrastructures de recherche et renforcer les équipements de cette thématique.

Un projet phare sur cette thématique a été porté par l'INRAE, le projet EXPLORER qui, grâce au soutien du FEDER, a permis d'anticiper les évolutions climatiques et d'identifier les vulnérabilités du secteur agricole. Ce projet a coûté un peu plus de 543 000 € et a bénéficié de 167 371 € de FEDER.

Une deuxième thématique qu'il mérite d'observer, c'est la compétitivité des entreprises. 238 M€ ont été investis en Guadeloupe sur cette thématique, dont 131 M€ de FEDER pour 201 projets programmés et 1 653 entreprises aidées. Le FEDER a permis l'émergence de nouvelles initiatives économiques et a permis de renforcer les structures d'accompagnement et de pérennisation des entreprises sur notre territoire. Cette thématique a également permis de soutenir fortement le secteur touristique en finançant la rénovation et la modernisation de l'offre de l'hébergement et des services, contribuant ainsi à notre attractivité.

Un projet que nous avons souhaité mettre en lumière, c'est la modernisation d'une entreprise de matériel médico-chirurgical, l'entreprise LABDENTAL. Elle a bénéficié de 48 000 € de FEDER pour financer du matériel de pointe et améliorer sa productivité et sa compétitivité, notamment en zone rurale.

Sur la thématique numérique, 57 M€ ont été investis en Guadeloupe, dont 37,6 M€ de FEDER, 55 projets ont été soutenus et 448 aides ont été octroyées aux entreprises en matière de digitalisation. Cette thématique a permis le déploiement de la fibre optique et la diversification des technologies pour sécuriser l'infrastructure numérique. Elle a permis également de soutenir des TPE et des PME au travers de notre dispositif, le chèque TIC, qui permettait d'accompagner ces entreprises à acquérir du matériel. Un exemple de projet sur cette thématique : la création d'une plateforme numérique de livres audio dédiée à la littérature et aux auteurs caribéens, « Une Voix... Une Histoire », qui a bénéficié de 82 000 € de financement FEDER pour lutter contre l'inégalité d'accès à la lecture.

La thématique énergie renouvelable, sur cette thématique ont été investis 110 M€, dont 55 M€ de FEDER, 79 projets ont été programmés et 33 816 m² de bâtiments ont été aménagés ou réhabilités. Cette thématique a visé à diversifier les énergies renouvelables locales et à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, des bâtiments publics, des logements et des réseaux. Un exemple mis en avant : la rénovation de l'éclairage public portée par la commune de Baie-Mahault. Cette commune a bénéficié de 3,9 M€ de financement européen pour rénover son parc lumineux et pouvoir ainsi effectuer une certaine économie en matière d'énergie. C'est un programme qui est assez exemplaire puisqu'on est la seule RUP à l'avoir mené. En fait, les 32 communes de Guadeloupe ont été accompagnées à rénover l'éclairage public de leur territoire au travers du FEDER.

Sur la prévention des risques, 137 M€ ont été investis en Guadeloupe dont 115 M€ de FEDER. 25 projets ont été programmés, 15 collèges et lycées ont été mis aux normes et c'est donc 5 967 élèves qui ont été mis en sécurité. Cette thématique est importante et prégnante pour permettre à notre territoire d'être plus résilient face aux catastrophes et aux changements climatiques.

Le projet que nous avons souhaité mettre en lumière ce matin, la réhabilitation de l'école Rose Nelson de Saint-Claude, qui a bénéficié de 685 000 € de FEDER pour mettre aux normes ses locaux et ainsi permettre l'égalité des chances et la sécurité des jeunes sur le territoire du Sud-Basse-Terre. La thématique environnement eau, 181 M€ ont été investis, dont 146 M€ de FEDER. 20 déchetteries et centres de traitement supplémentaires ont été construits ou améliorés. 140 projets ont été programmés, et 71 % de notre territoire a été couvert par des travaux visant à améliorer l'alimentation en eau potable. Donc, un axe essentiel sur ce programme avec des actions ciblées qui ont permis, entre autres, de restaurer les milieux naturels, lutter contre les espèces invasives, valoriser les sentiers et sites patrimoniaux, réduire la pression des déchets et renforcer l'accès à l'eau potable. Le projet que vous voyez s'afficher, c'est la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Capesterre-Belle-Eau, portée par la Région Guadeloupe. Il a bénéficié d'un peu plus d'un million d'euros de FEDER pour financer la création de trois

nouveaux réservoirs, et ainsi augmenter la capacité de stockage de 700 à 1 950 mètres cubes pour permettre une distribution plus stable, réduire les pertes et préserver la ressource.

L'axe accessibilité du territoire, ont été investis 66 M€ en Guadeloupe sur ces sept dernières années, dont 37 M€ de FEDER. 14 projets ont été programmés et 61 018 conteneurs ont été transbordés. Donc, une thématique pour permettre la connectivité de notre territoire et qui a permis d'accompagner le Grand Port Maritime ainsi que l'aéroport de Guadeloupe. Vous voyez, un projet aussi emblématique de notre programmation, porté par la Société aéroportuaire de la Guadeloupe, qui a bénéficié de 10 M€ pour renforcer structurellement sa piste. Ce projet a permis d'anticiper les besoins des dix prochaines années en facilitant le développement du transport aérien en Guadeloupe.

Le développement urbain, sur cette thématique, 140 M€ ont été investis, dont 123 M€ de FEDER. 35 projets ont été accompagnés et 9 815 m² de bâtiments publics ou commerciaux ont été construits ou rénovés en zone urbaine. Donc, une thématique qui montre que l'Europe finance la rénovation des logements insalubres, l'aménagement des espaces publics, la requalification des friches industrielles ainsi que la création d'équipements de proximité pour les citoyens. Un projet qui est illustré ici, soit la commune de Capesterre-Belle-Eau, qui a bénéficié de plus de 1,4 M€ de FEDER pour pouvoir améliorer l'esthétique, la fonctionnalité et le confort de son espace public. C'est l'artère principale de la ville qui a été réhabilitée grâce au FEDER.

L'aide au fret est une thématique très importante dans les RUP. 66 M€ ont été investis ici en Guadeloupe, dont 53 M€ de FEDER, pour soutenir 112 projets. Ainsi, 35,64 M€ de surcoûts ont été compensés grâce aux aides du secteur. Cette thématique a permis de faciliter l'exportation de produits fabriqués en Guadeloupe vers des marchés extérieurs. Elle a également permis d'assurer l'exportation de déchets dangereux produits sur l'île, de manière à ce qu'ils soient traités dans des normes environnementales plus exigeantes. Une entreprise est mise en lumière sur cette thématique, l'entreprise FORBOAT, qui est installée à Carénage. Elle est spécialisée dans la construction et la réparation de bateaux de plaisance. Elle a pu bénéficier du FEDER pour faire face à ses surcoûts logistiques liés à son éloignement géographique, donc pouvoir importer ses matières premières et être à un coût plus compétitif sur le territoire. Elle a bénéficié de 10 000 € de financement européen.

Sur la thématique formation-insertion, 38 M€ ont été investis, dont 33 M€ de fonds européens, 79 projets programmés et 7 160 personnes ont pu bénéficier d'une formation. Donc, une thématique qui a permis à chaque Guadeloupéen, quel que soit son parcours, de monter en compétence et d'accéder à l'emploi en phase avec les besoins du marché du travail en pleine mutation. L'association Saint-Jean-Bosco, qui est un partenaire, a bénéficié d'un million d'euros de FSE pour accompagner de manière personnalisée des jeunes de 16 à 29 ans sans emploi, sans formation, ni scolarité, en tenant compte de leur situation globale.

Sur la santé, donc le financement React-EU, 14 M€ ont été investis en Guadeloupe, dont 11 M€ qui ont été justifiés auprès de la Commission européenne. 15 projets ont été programmés et

14,349 M€ ont permis d'acheter des équipements médicaux. Un exemple d'équipement, c'est l'implantation d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique, soit une IRM au centre hospitalier de la Basse-Terre. Celui-ci a bénéficié d'un peu plus de 3 M€ de financement.

Une thématique particulière de notre programme, ce sont les capacités administratives qui ont permis d'investir 5 M€ en Guadeloupe, dont 4,3 M€ de FSE. 21 projets ont été programmés et 678 agents publics ont obtenu une qualification. Cette thématique permettait d'accompagner des démarches au sein des administrations, donc de former les agents de manière à ce qu'ils montent en compétence pour un pilotage des politiques publiques plus renforcé. Un exemple de projet : l'ARB, l'Agence régionale de la biodiversité, a bénéficié de 73 000 € de FSE pour accompagner ses agents à être plus mobiles et connectés, en favorisant le travail à distance dans des conditions optimales.

Face à la réponse COVID, au travers de ce programme, 2,8 M€ ont été investis, dont 2,4 M€ de fonds européens. 8 projets ont été programmés et 2 279 999 équipements de protection ont été fournis. Au-delà de l'urgence, ces investissements ont permis de renforcer durablement les capacités locales en gestion de crise en consolidant les stocks stratégiques. Un exemple de projet : la fourniture et la livraison de masques de protection contre les risques d'infection provoquée par la COVID-19. Le bénéficiaire, le Conseil régional, a bénéficié de 713 000 € de financement européen pour mettre à disposition de ses agents, et des agents des autres collectivités territoriales, des masques de protection pendant le niveau le plus élevé de la crise COVID.

Face à l'Ukraine, nous avons aussi réagi au sein de notre programme. 7,3 M€ ont été investis, dont 7,3 M€ de fonds européens. Un projet a été programmé et a permis de soutenir 22 955 ménages face au coût de l'énergie. Nous avons activé le programme SAFE qui nous a permis de cibler les foyers les plus modestes pour compenser une partie des surcoûts énergétiques auxquels ils faisaient face. Il s'agissait du projet « Coup de pouce énergie » porté par la Région, qui a été financé à hauteur de 12 M€, frais de gestion compris, pour permettre aux ménages les plus vulnérables de Guadeloupe de bénéficier d'une aide directe de 220 € pour les soulager face au coût de l'énergie.

J'en ai terminé avec cette pastille de bilan que vous allez retrouver au travers de brochures qui vous ont été distribuées ce matin. Je vais rapidement vous faire un point d'étape sur le calendrier réglementaire de la clôture administrative de ce programme.

Comme le Président l'a dit, au 31 mai, nous allons terminer avec notre dernière demande de paiement qui sera faite auprès de la Commission. Une dernière demande sera faite également au 31 juillet pour vraiment clôturer cette année comptable. Au 31 octobre 2025, nous allons devoir présenter notre rapport final de mise en œuvre et le déclarer auprès de la Commission. Nous allons devoir aussi présenter des comptes définitifs auprès de l'autorité de certification. Également, un rapport final de mise en œuvre alimenté des observations éventuelles de notre autorité d'audit devra être fourni.

En tout état de cause, au 15 février 2026, tous les documents de mise en œuvre vont être transmis à la Commission européenne ainsi que ce que l'on appelle le « paquet d'assurance », soit les comptes annuels qui seront rédigés par l'autorité de certification, donc la DRFIP, la déclaration de gestion de l'autorité de gestion, le résumé annuel des contrôles, l'avis de l'autorité d'audit, donc qui est l'ANAFE pour nous. Enfin, le rapport annuel des contrôles devrait être transmis à la Commission européenne. Je vous remercie pour votre attention.

Madame PENCHARD : Merci, Madame JULAN, pour cette présentation. Est-ce qu'il y aurait des questions ou des interrogations ? Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Allez-y.

Monsieur SALAZAR : Merci beaucoup et bonjour à tous et à toutes. Tout d'abord, je souhaiterais saluer les efforts que vous avez déployés pour optimiser au mieux la consommation des crédits FEDER pendant cette période 2014-2020 et, comme l'a déjà évoqué notre chef de délégation, qui va être de 100 %. C'est une très bonne nouvelle que je voudrais souligner et saluer.

Je vous félicite aussi en fait pour la présentation, cette présentation très positive. Elle démontre très clairement et surtout très concrètement comment les fonds européens améliorent la vie quotidienne des Guadeloupéens dans plusieurs thématiques. Elles montrent des résultats concrets qui sont très parlants et qu'il faut communiquer aux citoyens. Je sais que vous le faites et je vous encourage à continuer à le faire. Je m'arrête là pour le 14-20. Merci.

Monsieur CAZANAVE PIN : Merci Madame la Présidente. Je vais peut-être être un petit peu direct, mais concernant le FSE, si l'on fait une extraction du FSE sur ce programme FEDER FSE, le FSE ne représente que moins de 10 %. Effectivement, les très bons résultats sur l'ensemble du programme sont à relativiser quand même concernant le FSE.

Concernant le FSE purement, si l'on regarde juste l'allocation au FSE, on arrive à une consommation qui est aux alentours des 55 %, ce qui n'est pas satisfaisant. Il faut se le dire. Ceci étant dit, des efforts ont été faits par l'autorité de gestion et je vais les nommer. Mais en regardant les besoins du territoire, et je suis allé voir trois projets FSE cette semaine, il faut vraiment faire des efforts pour que ce fonds aille vers ceux qui en ont besoin. Dieu sait que nombreux sont ceux qui en ont besoin en Guadeloupe.

C'est un constat qu'il faut voir par rapport au taux de rejet des dépenses. C'est vrai, il peut y avoir des taux de rejet jusqu'à 30 % de dépenses non éligibles, ce qui explique la différence entre la programmation et l'exécution. Je salue les efforts de la Région qui a utilisé, via une modification de programme, l'initiative SAFE, le Support for Affordable Energy, c'est-à-dire l'aide directe aux ménages vulnérables. Comme on l'a vu sur les diapositives, plus de 30 000 foyers ont pu bénéficier d'un chèque de 220 €, une aide directe de l'Europe. Je salue aussi CRI qui a été fait lors de la crise Covid. Je salue la restructuration de l'autorité de gestion qui a renforcé les équipes avec des spécialistes exclusivement réservés et dédiés au FSE+, et qui peuvent apporter un soutien aux

porteurs de projets. Tout cela, je le reconnais. Malheureusement, sur cette période de programmation, cela n'a pas pu porter ses fruits. Et heureusement que le FEDER « compense » le FSE qui a un taux d'exécution relativement faible.

Enfin, je voudrais souligner aussi que sous forme de visioconférence, nous nous voyons régulièrement, pratiquement une fois par mois, de façon à être au plus près des activités au sein du territoire. Nous nous réjouissons de continuer ces réunions quasi mensuelles.

Enfin, nous serons attentifs au rapport final de mise en œuvre, avec la programmation telle que décrite dans ce slide que nous avons devant nous. Nous encourageons les équipes à bien expliquer et étayer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Merci, Madame la Présidente.

Madame PENCHARD : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je voudrais réagir. Je trouve tout à fait pertinent, effectivement, ce que vous venez de présenter comme analyse. D'abord, je voudrais remercier les services pour la qualité du document transmis, parce qu'on voit une nette progression au travers des travaux de notre Comité de suivi.

Je voudrais aussi vous dire que, lorsque l'on regarde la consommation des crédits sur le programme 2014-2020, l'on voit qu'il y a une adéquation, quand même, entre les besoins du territoire et ce qui a été réalisé. Le poste le plus important étant quand même celui de l'environnement, de l'assainissement de l'eau potable, alors que nous savons tous qu'il y a un gros problème dans ce domaine. Nous sommes dans nos rôles lorsqu'il s'agit de mobiliser les crédits pour la compétitivité de notre territoire, parce qu'il ne peut pas y avoir de développement si nous n'avons pas des entreprises performantes, et je vois que c'est un poste très important. Puis, la question des risques naturels, parce que nous vivons dans une zone particulièrement ciblée de par notre position géographique, le fait que nous soyons un archipel, avec le réchauffement climatique, et l'on voit, effectivement, les mesures qui sont mises en place.

Je partage tout à fait ce que vous venez de dire en ce qui concerne le FSE. Soyez assuré que le Président de Région, Ary CHALUS, en a bien conscience. Avec l'ensemble des services, pour que nous soyons dans une mobilisation beaucoup plus forte du FSE, il est envisagé que nous mettions un peu à plat notre politique de formation professionnelle, et c'est ce que nous allons faire dans les prochains mois. J'espère bien que les résultats vont se traduire dans le cadre du prochain PO.

Au même titre que vous faites la réflexion sur la formation - et je partage tout à fait - moi, en regardant un peu les données, je considère que l'on a aussi des efforts en termes d'accessibilité du territoire. Il ne peut pas y avoir de développement si nous ne facilitons pas la continuité territoriale et ne nous donnons pas les moyens, notamment, d'avoir des plateformes aussi bien aéroportuaires qu'au niveau du Grand Port, pour qu'effectivement, ce développement économique puisse s'installer. Il y a des efforts qui sont faits, et j'espère que là-dessus, nous aurons effectivement des moyens plus importants à mobiliser sur ces thématiques.

D'ailleurs, j'aurai l'occasion de le dire, mais je le dis dès à présent. Je pense qu'au regard de la programmation 2014-2020 et des résultats, et que l'on engage aujourd'hui la programmation 2021-2027, il serait bien, puisque nous ne sommes autorité de gestion que depuis 2015, qu'il y ait quand même un comparatif entre les deux programmes. Le but serait d'abord de regarder par rapport aux thématiques, telles qu'elles ont été fixées par la Commission, pour voir si ces thématiques et ces taux de concentration qui nous sont imposés peuvent s'articuler, au regard des besoins du territoire.

Voilà, vous m'avez fait intervenir plus tôt que prévu. Effectivement, au regard de la pertinence de vos propos, j'ai voulu réagir. Merci à vous.

- **PDR FEADER**

- **Point d'étape de la clôture**

Madame PENCHARD : On va passer au point concernant le FEADER. C'est Mme VINGLASSALON qui va intervenir. Vous allez essayer de faire, comme dit le Président, cinq minutes, parce que ce qui est intéressant, ce sont les débats et les échanges du Comité de suivi. Merci à vous.

Madame VINGLASSALON : Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Concernant le FEADER, c'est un programme qui est en clôture actuellement sur l'année 2025 sur le plan des paiements à l'échelle du bénéficiaire.

Pour rappel, quelques chiffres clés. La maquette FEADER représente 240 M€ sur le programme 2014-2022, avec 218 M€ de mesures concernant le non surfacique et 22 M€ pour le surfacique. Quelques chiffres. Un peu plus de 6 200 dossiers engagés à ce jour, avec 5 460 dossiers qui ont fait au moins l'objet d'un paiement. De manière générale, nous avons engagé 97 % des crédits, avec aujourd'hui 78 % des paiements. Au 12 mai 2025, 306 dossiers restants étaient à traiter en termes de paiement. On verra les dates limites tout à l'heure de transmission à l'agence de services et de paiement. Il reste 41 M€ à payer, sachant que nous avons déjà 8 M€ de validés en cours de paiement.

Pour rappel, sur l'année 2024, il y avait deux dégagements d'office. Un dégagement d'office relatif au FEADER Socle, et un dégagement d'office relatif au FEADER Relance. Ces deux objectifs adossés à l'année 2024 ont été dépassés en novembre.

Le graphique qui vous est présenté représente au jour d'aujourd'hui le pourcentage de paiement sur l'engagement. C'est très évolutif, puisque les équipes travaillent tous les jours, donc les taux avancent tous les jours en termes de pourcentage de paiement. Au jour d'aujourd'hui, nous sommes entre 100 % d'atteinte et 44 %. Les efforts se poursuivent jusqu'au 30 juin, afin de pouvoir valider l'ensemble des paiements sur ces mesures non surfaciques.

Concernant l'état des paiements sur les mesures surfaciques, qui représentent en fait les mesures à caractère environnemental, les mesures pour l'agriculture biologique, cadre sur l'eau et l'ICHN, pour un montant total de 22 M€. Nous avons respectivement, pour ces mesures, entre 100 % d'engagement pour l'ICHN, ou pratiquement, 98 % ; 56 % de paiement pour la mesure directive cadre sur l'eau, donc la 12, et 70 % et 67 % de paiement sur les mesures MAEC et agriculture biologique. Ce sont des paiements qui se poursuivent sur l'année 2025.

Concernant LEADER, nous avons, au 31-12-2024, engagé un peu plus de 15 M€ de FEADER, soit 97 % d'engagement de la ligne. Là, il vous est présenté la répartition du montant qui a été engagé sur le montant total FEADER de la mesure LEADER. Saint-Martin représente 18 % ; le Nord Grande-Terre, 19 % ; le Nord Basse-Terre, 22 % ; Pays Marie-Galante, 17 % et Grand-Sud-Caraïbe, 23 %. Il s'agit vraiment d'un pourcentage sur le montant total de la ligne LEADER engagée au 31-12-2024.

Enfin, toujours dans la même logique de paiement, sur les 321 dossiers engagés, 215 dossiers ont été payés à ce jour, avec la répartition qui s'affiche sur la slide, avec des niveaux de payés sur l'engagé variables. En effet, nous avons pour Saint-Martin 41 % de payés sur l'engagé ; le Nord Grande-Terre, 68 % ; le Nord Basse-Terre, 69 % ; Pays Marie-Galante, 42 % et Grand-Sud-Caraïbe 59 %. Ces chiffres datent de début mai. Je vous remercie.

Madame JULAN : Madame la Présidente, à votre demande, je vais intervenir. Effectivement, pour la bonne compréhension de tous, il n'y a pas eu dégagement d'office sur ce programme. Il y a eu deux risques, un sur le FEADER Socle et l'autre sur le FEADER Relance. Ces deux risques de dégagement d'office ont été écartés dès novembre 2024. Il n'y a donc pas eu de DO sur ce programme FEADER 14-22.

Madame VINGLASSALON : Oui, excusez-moi, si je me suis trompée, veuillez m'excuser auprès de l'assistance. Oui, il n'y a pas eu de dégagement d'office, effectivement.

Madame PENCHARD : C'est quand même un point suffisamment important de pouvoir le dire, mais il n'y a pas de soucis.

J'ai demandé à ce que l'on puisse avoir les slides, parce qu'il est très important de voir qu'en fait, sur un programme comme celui-là, nous sommes aussi tributaires de l'action des territoires et de l'implication des territoires au travers des groupements d'actions locaux, les GAL, puisque c'est le programme leader, et les résultats ne sont pas les mêmes. Alors que l'on aurait pu penser dans certaines parties du territoire que l'on aurait eu plus de projets, ce n'est pas toujours si évident que cela. On voit des territoires qui, normalement ne devraient pas avoir la même attractivité, ont plus de projets. Je suis très heureuse de voir que le Grand Sud Caraïbe portait 23 projets, le Nord Basse-Terre aussi. Sur le Nord Grande-Terre ou d'autres territoires, même si cela se tient, il y a un sujet à débattre là-dessus en termes d'accompagnement, en termes, effectivement, d'éligibilité des opérations.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Allez-y, Madame. Bien sûr.

Madame MIGNOLET : Merci, Madame la Présidente. Merci, Roselyne, pour la présentation.

Lors de notre réunion technique préalable au Comité de suivi, l'autorité de gestion nous a fait un point détaillé sur l'état d'avancement du PDR, et nous sommes heureux de constater les progrès réalisés et significatifs. Les échanges nous ont permis de passer en revue donc tous les éléments clés et nous nous réjouissons des avancées accomplies et de l'absence de dégagement d'office. Nous vous encourageons donc vivement à maintenir cet élan et à poursuivre vos efforts pour valider les dossiers avant la date limite fixée par l'ASP. Et nous avons confiance en votre capacité à mener à bien cette clôture.

Madame PENCHARD : Merci. Le résultat est aussi de l'effort important des services en termes d'accompagnement pour expliquer tout le process dans l'élaboration des dossiers pour qu'ils puissent arriver au bout. Il y a eu un effort considérable de l'autorité de gestion, et je pense que c'est important de le souligner.

S'il n'y a pas d'autres interventions, on va demander à Madame VINGLASSALON de bien vouloir poursuivre sur le FEAMP cette fois-ci. Merci.

- **FEAMP**

- **Point d'étape de la clôture**

Madame VINGLASSALON : Concernant le FEAMP, c'est un programme qui est clôturé à l'échelle du service instructeur en termes d'action. Nous souhaitons partager avec vous qu'il y a eu 438 dossiers payés, pour un montant total d'un peu plus de 8,7 M€ de FEAMP. Comment se répartissent ces montants payés ? Il y a quatre grandes parts. La première concerne le plan de compensation des surcoûts avec un peu plus de 3,7 M€ de payés ; la transformation des produits de la pêche, 930 950 € de payés. Une masse importante aussi, un volume important financier en matière d'investissement dans les ports de pêche avec un peu plus de 2,7 M€ de FEAMP payés ; enfin, l'aquaculture, la petite partie bleu clair pour un montant de 303 090 € de payés. Ensuite, nous avons des investissements dans les navires, dans les équipements de sécurité, bien sûr l'assistance technique et quelques investissements productifs également. Je vous remercie.

Madame PENCHARD : Y a-t-il des interventions sur le FEAMP ? Très bien. On va passer maintenant au troisième point de l'ordre du jour.

3. COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES 2021-2027

- **Programme FSE+ ÉTAT**
 - **Avancement et perspectives**

Madame PENCHARD : Le Comité de suivi des programmes 2021-2027. C'est cela ? Qui intervient au niveau des programmes de l'État?

Madame HOUELCHE : Ce sera moi, Madame la Présidente.

Madame PENCHARD : Allez-y.

Madame HOUELCHE : Sur la programmation 21-27, au niveau de l'État, contrairement à la période 2014-2020, on n'a pas un programme régional, mais un programme national et on a une enveloppe régionale. Nous n'avons pas la même architecture que la période 2014-2020. Nous avons un seul programme, il n'y a que du FSE cette fois-ci. Nous avons une enveloppe régionale de 111 M€ hors assistance technique, qui se répartit entre deux services instructeurs : la DEETS et le Conseil départemental. Nous avons une maquette qui est en cours de révision, on vous en parlera un petit peu plus loin. Sur la situation actuelle, nous avons une maquette qui se répartit à 75 M€ pour la DEETS et pour le Conseil départemental qui a 35 M€.

Au niveau de la mise en œuvre, je laisse Mme DEMEA nous parler des appels à projets qui ont été lancés et l'avancement du programme.

Madame DEMEA : Sur ce programme 21-27, l'État côté Préfecture, DEETS, sur une enveloppe de 111 M€, la DEETS va gérer 75 M€. Cela, c'est la maquette initiale. Dans le cadre de la révision, nous avons une augmentation de la maquette qui passera à 86 M€.

Pour ce qui concerne les appels à projets déposés pour la programmation 21-27, nous avons lancé déjà 13 appels à projets. Un appel à projets est en cours de traitement actuellement. C'est l'appel à projets mentionné par la DGEFP sur le RSMA. Il faut savoir que nous avons 51 millions de projets déposés actuellement, ce qui couvre largement le dégagement d'office. Nous avons, en termes de programmation, 19,8 M€, soit 26 % de la programmation, et 20 M€ en termes d'instruction. Il faut savoir, pour ce qui concerne le dégagement d'office, qui est pour nous une cible essentielle, que nous avons la possibilité pour ce premier DO de bénéficier de deux conventions du RSMA de la Guadeloupe, qui va effectivement, étant notre acteur principal sur nos PO FSE de façon générale, nous permettre de couvrir largement ces DO. Le DO ne sera pas couvert uniquement par le RSMA. Il y a aussi d'autres opérateurs essentiels comme Saint-Jean Bosco, l'association Transitions Pro, mais aussi d'autres nouveaux porteurs de projets qui commencent à émerger sur le FSE 21-27. Il faut savoir que sur ce programme, nous sommes dans un mode de gestion tout à fait innovant par rapport aux appels à projets. Cela nécessite un accompagnement très important, voire indispensable, des petits porteurs de projets. Le processus de programmation est ralenti du fait de cette nécessité d'accompagnement. Nous nous appuyons bien entendu sur des experts, à la fois la DGEFP en tant qu'autorité de gestion, mais aussi des prestataires externes qui nous accompagnent en matière juridique. Quand nous avons des besoins en expertise pointue, cela nous permet de ne pas ralentir la programmation par rapport à des points juridiques et d'avancer assez rapidement sur cette programmation.

Deux éléments supplémentaires. En ce qui concerne le dégagement d'office, sur 2025, c'est un dégagement d'office de 15 M€ qui sera largement couvert. En revanche, nous nous préparons déjà au dégagement d'office de 37 M€ sur l'année prochaine, ce qui n'est pas rien. D'où un effort essentiel sur cette programmation.

Sur les indicateurs, quelques éléments rapides sur les premiers projets qui ont été conventionnés. Nous sommes surtout sur des projets portés sur la lutte contre le décrochage scolaire. 1 797 participants sont entrés dans les opérations, soit 95 %, bien sûr, de chômeurs inactifs, dont 650 jeunes sous statut scolaire. Cela s'inscrit essentiellement dans le cadre des opérations de lutte contre le décrochage scolaire et des programmes du RSMA. 79 % des participants ont moins de 18 ans.

Pour finir sur notre calendrier d'appels à projets, à la fin de cette année 2025, nous atteindrons les 20 appels à projets sur cette nouvelle programmation. Vous avez un calendrier qui sera publié sur le site de la Préfecture et de la DEETS, avec des thématiques dont on a parlé déjà sur la qualité de vie au travail, la formation des équipes éducatives, l'innovation sociale, qui est un élément essentiel pour nous sur cette nouvelle programmation, l'accompagnement des salariés dans le cadre de la mutation économique. Je vous remercie.

Madame HOUELCHE : Nous avons aussi notre deuxième opérateur pour le FSE, le Conseil départemental, qui a déjà amorcé son lancement de 21-27.

Madame NEMORIN : Oui, bonjour et merci, Madame la Présidente. Concernant le Conseil départemental, nous allons poursuivre l'effort drivé par l'autorité de gestion déléguée. Nous avons pu lancer notre premier appel à projets sur l'OSH, qui concerne principalement les chantiers d'insertion, pour un montant de 9 M€, le 9 mai. Ensuite, va sortir bientôt l'appel à projets concernant l'inclusion sociale, pour un montant de 2 M€, le 20 mai, et également l'OSM, sur la partie solidarité d'aide alimentaire et matérielle, le 28 mai, pour un montant de 1,5 M€.

Pour illustrer nos efforts concernant cette première tranche de la subvention, nous avons déjà identifié quelques opérations, notamment sur l'OSH, 11 au total pour un montant de 12 M€. Sur l'OSL, comme je viens de le dire, 1,5 M€ et l'OSM, 1,2 M€ pour un coût total pour la subvention globale, jusqu'au 31 décembre 2025, de 15 M€.

Madame PENCHARD : C'est bon ?

Madame HOUELCHE : Oui, merci.

Madame PENCHARD : Merci. Je crois que maintenant, doit intervenir Madame Irina CHOMYCZ. Allez-y, vous êtes au titre du FSE État. Allez-y.

Madame CHOMYCZ : Oui. Rapidement, une petite présentation sur les modifications du programme que l'on va avoir suite à l'exercice de revue à mi-parcours.

Pour rappel rapidement, l'exercice de revue à mi-parcours est un exercice que chaque État membre et chaque autorité de gestion mène sur ses propres programmes. Ainsi, la DGEFP, en tant qu'autorité de gestion du programme national FSE+ 2014-2020, a mené cet exercice qui vise à faire une évaluation à mi-chemin de l'état d'avancement du programme et à proposer en conséquence à la Commission Européenne des modifications de programmes si besoin.

À notre niveau, on a constaté qu'au regard de la situation économique française et au regard de la recommandation de pays 2024 faite par l'Union européenne, les sept priorités actuelles du programme national FSE+ restent pertinentes. Une nouvelle priorité est cependant intégrée dans notre programme en application du règlement Restore, donc ce sera la priorité 8, pour permettre à l'autorité de gestion déléguée du programme national FSE+ à Mayotte de financer des actions visant à atténuer les conséquences socio-économiques négatives du cyclone Chido. Eu égard aux états d'avancement des premières années de mise en œuvre du FSE+, aux résultats obtenus dans l'atteinte des valeurs intermédiaires et aux difficultés aussi rencontrées dans la mise en œuvre du programme, on a présenté des modifications sur les sept priorités existantes du programme. On aura donc des ajustements de la ventilation financière des crédits du programme, entre priorités et entre objectifs spécifiques, une adaptation du cadre de performance et des ajouts d'actions au sein du programme.

Sur le premier point qui est l'ajustement de la ventilation financière des crédits du programme entre priorités et entre objectifs spécifiques, on a donc demandé à l'ensemble des autorités de gestion déléguée de nous faire remonter leurs souhaits de reventilation de maquettes au regard des constats qu'ils avaient pu faire sur leur territoire. On a concentré, consolidé l'ensemble des souhaits des AGD, ce qui nous a permis de reventiler les crédits entre priorités et entre OS, et de faire cette proposition à la Commission européenne.

La DGEFP tient à rappeler que cette reventilation s'est faite vraiment sur le souhait des autorités de gestion. Nous ne nous sommes pas permis de toucher au souhait de reventilation qui avait été exprimé.

Si l'on fait un petit focus sur ce qui a été demandé pour la maquette FSE+ de la Guadeloupe, on constate une révision de la maquette sur la priorité 1 avec une baisse sur cette priorité. Cette baisse s'explique par des difficultés à trouver des porteurs de projet puisque cette priorité avait été dotée de 42 M€ de crédits initialement, mais au regard de la concentration thématique. Ce n'était donc pas forcément une enveloppe qui correspondait aux enjeux du territoire. En revanche, on observe un souhait d'augmentation considérable de l'enveloppe de la priorité 2, dédiée aux jeunes, notamment pour pouvoir poursuivre le financement du RSMA et pour pouvoir augmenter aussi les opérations liées au décrochage scolaire. On observe également une augmentation sur la priorité 3, notamment pour tout ce qui est formation et accompagnement aux mutations économiques des salariés. C'est un gros besoin sur le territoire.

En ce qui concerne la priorité 4, on observe une baisse des crédits. Pour l'instant, comme cela a été évoqué par la DEETS, on n'a pas d'appel à projets qui est sorti et il y a quelques difficultés aussi à pouvoir identifier des porteurs.

La priorité 5, pas de changement, elle est mise en œuvre intégralement par le Conseil départemental.

La priorité 6 connaît aussi une baisse d'enveloppe liée à un lancement un peu plus tardif et à des difficultés à définir ce qu'est l'innovation sociale.

Enfin, la priorité 7, qui est une priorité dédiée spécifiquement aux Régions ultrapériphériques, pas de changement, même enveloppe.

En conséquence de cette révision des maquettes, on va avoir une révision du cadre de performance. Là, c'est un peu petit pour que vous puissiez lire, mais le cadre de performance va être ajusté en fonction de la reventilation des crédits. On va aussi avoir un ajustement des cibles 2029 pour tenir compte des coûts unitaires par participant, qui ont pu être observés puisqu'on les avait calculés initialement sur la base des coûts observés en 14-20. On se rend compte que ce n'est pas les mêmes coûts. C'est pour prendre en compte aussi l'inflation et pour essayer de tenir compte au mieux des spécificités de chaque territoire.

Enfin, le dernier point concerne les modifications que l'on a au programme, sur les modifications d'action qui peuvent intéresser l'ensemble des partenaires réunis aujourd'hui. Sur la priorité 1 OSI, on rajoute, en plus de la formation des professionnels de l'enfance, la formation des travailleurs du champ social ou médico-social, ainsi que le développement de la prise en charge des enfants, de l'aide sociale à l'enfance, par des tiers de confiance. Il est vrai que c'était deux actions de champ qui n'étaient pas couvertes par notre programme et pour lesquelles les associations notamment nous avaient fait remonter des besoins. On vient aussi préciser dans la partie groupe cible, - cela pourrait intéresser les partenaires des appels à projets du Conseil départemental - que de manière exceptionnelle, les personnes accompagnées par des structures et en compétence dans le domaine n'auront pas à fournir de justificatif d'éligibilité du participant. Très concrètement, une femme accompagnée pour une opération de lutte contre les violences féminines n'aura pas à justifier elle-même de sa condition de femme battue, le fait que l'association l'accompagne sera déjà suffisant.

Sur la priorité 3 OSE et priorité 7 OSA, l'on vient rajouter que la mobilité géographique inclut aussi la mobilité entre territoires ultramarins et de l'Outre-Mer à la Métropole, donc ce qui concerne spécifiquement la Guadeloupe. Sur l'OSM, la priorité 5 dédiée à l'aide matérielle et l'aide alimentaire, l'on rajoute la possibilité de financer des bons pour l'aide matérielle et l'on vient aussi préciser que c'est tout type de biens de première nécessité qui est éligible. Après, à voir en fonction des appels à projets comment cela sera défini clairement.

Enfin, sur la priorité 7 OSA, cela concerne plutôt Saint-Martin et Mayotte. Pour les actions liées à la création d'entreprises, on vient préciser que dans le groupe cible, il est bien évidemment inclus aussi les créateurs et les repreneurs d'entreprises. Merci à vous.

Madame PENCHARD : Merci. Y a-t-il des questionnements ou des observations sur cette présentation ? Allez-y.

Monsieur CAZANAVE PIN : Très rapidement, juste pour dire que, comme cela a été dit, c'est un programme national qui est géré par une collègue au sein de la DG Emploi. Cela a été aussi négocié de façon informelle déjà depuis quelques mois, donc il n'y a aucune difficulté majeure sur ces modifications de programme.

Madame PENCHARD : Merci. On va passer maintenant à la partie Région sur le programme FEDER-FSE.

- **Programme FEDER FSE+ REGION**
 - **Avancement et perspectives**

Madame PENCHARD : Madame JULAN, vous avez la parole.

Madame JULAN : Merci, Madame la Présidente. Sur ce programme 21-27, géré par le Conseil régional, nous avons une enveloppe de 638 M€ qui est répartie en cinq grosses thématiques. Vous le voyez à la pastille affichée à l'écran :

- 180 M€ dédiés à l'innovation, la compétitivité et la transition numérique,
- 248 M€ dédiés à la transition énergétique et écologique,
- 89 M€ dédiés à la formation et création d'emplois,
- 54 M€ à la mobilité,
- 38 M€ dédiés au développement des territoires.

En termes d'avancement sur ce programme, à ce jour, nous avons programmé 66 dossiers sur le FEDER pour un montant de 111,7 M€, soit près de 20 % de l'enveloppe. 34 dossiers ont été programmés pour le FSE+ plus, pour un montant de 23,7 M€, soit près de 30 % de l'enveloppe, soit un montant total de 135,4 M€ qui représente un taux de FEDER-FSE+ à hauteur de 21,22 % de la maquette qui a été programmée à ce jour.

Sur la slide suivante, nous avons souhaité faire cette présentation juste pour vous indiquer qu'à ce jour, nous avons programmé ces 135,4 M€. Néanmoins, nous disposons d'un stock de dossiers de plus de 382 M€ qui sont en cours d'instruction dans nos services, soit un total de 517,8 M€ de projets en potentielle programmation, donc un stock et une programmation satisfaisants au regard de l'enveloppe globale de 638 M€.

Pour ce qui est du FSE, la Présidente l'a dit, mais au sein de notre Direction opérationnelle en charge de la mise en œuvre des programmes de formation, nous avons développé des actions spécifiques pour pouvoir mieux capter cette enveloppe FSE sur ce programme 21-27.

En matière de dégagement d'office, donc de risque de dégagement d'office pour la fin de cette année, nous avons mis en place des actions de pilotage spécifique. Vous le voyez à l'écran, notre risque de dégagement d'office est fixé à 86 M€ pour cette année 2025 au regard de notre enveloppe de 638 M€ sur les sept ans. À ce jour, nous avons en demande de paiement des paiements qui ont été réalisés, des dépenses réalisées par les porteurs de projets et transmises à nos services en cours de contrôle. Nous avons 17,9 M€ de fonds européens en cours de contrôle et qui pourraient potentiellement être déclarés à la Commission. Nous avons également sur les projets programmés un potentiel de 58,4 M€ de dépenses UE que nous pourrions justifier d'ici à la fin de l'année. Au regard des stocks déposés que je vous ai décrits tout à l'heure, nous aurions un potentiel de 57,2 M€ de dépenses UE, donc de FEDER et de FSE+, qui pourraient, s'ils étaient programmés aujourd'hui, faire remonter ces 57,2 M€ d'ici à la fin de l'année.

Le Président l'a évoqué dans son discours, en termes de risque de DO, il est, à notre sens, complètement maîtrisé. C'est-à-dire que nous avons un potentiel de 133,564 M€ de dépenses qui pourraient nous permettre d'éviter ce dégagement d'office qui est à hauteur de 86 M€ pour ce 31 décembre 2025.

Les équipes sont à pied d'œuvre, que ce soit au niveau de l'animation du territoire pour faire remonter les demandes de paiement, que ce soit au niveau des équipes en charge de la certification pour certifier ces demandes de paiement qui arrivent, que ce soit les équipes au niveau de la fonction comptable pour déclarer ces dépenses auprès de la Commission Européenne, et que ce soit les équipes au niveau de l'instruction aussi pour pouvoir programmer et accompagner dans des délais respectables ces dossiers à fort potentiel. Je vous remercie pour votre attention.

Madame PENCHARD : Merci. Y a-t-il... Allez-y, Monsieur, sur le FEDER.

Monsieur SALAZAR : Merci, Madame la Présidente. Effectivement, nous saluons les mesures de pilotage mises en place pour limiter ce risque de dégagement 2025. L'autorité de gestion nous dit qu'effectivement, ce risque de dégagement 2025 est totalement maîtrisé. Cela, c'est une très bonne nouvelle. Maintenant, on va le suivre de très près. Avec cette bonne nouvelle et avec cette bonne disposition, il faut effectivement concrétiser et l'on suivra cela de très près. Puis, nous vous encourageons aussi à poursuivre ces efforts de pilotage pour la fin 2026. Je prends note qu'effectivement, vous allez avoir ces informations plus tard dans l'année. Merci beaucoup.

Madame PENCHARD : De toute façon, c'est un enjeu important pour la collectivité. De toutes les manières, nous sommes mobilisés. Mais il est vrai que cette année est un peu compliquée comme il y avait la fin du programme, il y a eu React-EU, les porteurs de projets. Cela formait un ensemble. Si la Guadeloupe, aujourd'hui, se trouve dans cette situation où elle

vient d'annoncer quand même qu'elle maîtrise ce dégagement, et on fera tout pour ne pas être dans cette situation, je suis persuadée que nous ne sommes pas les seuls. En effet, toutes les collectivités régionales qui sont autorités de gestion, je pense que vous avez dû faire le constat que c'est une réelle difficulté, et le React-EU a vraiment bousculé le calendrier. Vous vouliez intervenir ? Allez-y.

Monsieur CAZANAVE PIN : Oui, c'est maintenant des propos qui atténuent mes propos initiaux. Comme vous le voyez, ici, on a 30 % de programmation sur le FSE, donc bien plus que le FEDER. Cela veut dire que tous les efforts déployés par l'autorité de gestion sur le renforcement des équipes portent leurs fruits. Même si cela n'a pas pu porter complètement ses fruits sur 14-20, on voit que l'on est en progression sur 21-27. Et c'est évidemment des félicitations et un encouragement à continuer dans ces efforts.

Madame PENCHARD : De toute évidence, je voudrais vous dire que vu le contexte actuel et au plan national et au regard des difficultés que vont rencontrer l'ensemble des collectivités, notamment par rapport aux restrictions budgétaires et du fait d'une volonté de maîtriser la dépense publique, les collectivités que nous sommes ont tout intérêt à mobiliser au maximum, aujourd'hui, les moyens que nous donne l'Europe pour avancer sur nos projets structurés en matière de développement. Nous n'avons pas le choix, parce que nous savons qu'effectivement, les orientations qui sont prises sont celles d'une maîtrise des dépenses publiques. Il faut donc que nous puissions faire le maximum avec l'utilisation des fonds européens parce qu'il n'y aura pas de possibilité de compensation si nous ne sommes pas au rendez-vous avec les moyens de l'État. Voilà. Vraiment, croyez bien que nous ferons le maximum.

Je crois que vous vouliez intervenir. Allez-y.

Monsieur SALAZAR : Merci, Madame la Présidente. Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec vous. Puis, je confirme ce que vous dites. Effectivement, la Guadeloupe n'est pas la seule autorité de gestion avec ce problème. Effectivement, vous faites des efforts. D'ailleurs, les efforts que vous avez faits, les résultats de ces efforts commencent à se faire sentir. Effectivement, il y a une accélération. Mais toujours est-il qu'effectivement, au jour d'aujourd'hui, la mise en œuvre reste insuffisante. Cependant, elle est expliquée, et vous n'êtes pas les seuls, effectivement. Merci.

Madame PENCHARD : Merci. Maintenant, je vais donner la parole à Madame CALABRE-ZEBUS, c'est cela ?

Madame CALABRE-ZEBUS : Oui, c'est bien cela.

- **Présentation des stratégies territoriales de l'OP 5**

Madame PENCHARD : Vous allez présenter les stratégies territoriales de l'OP 5. Allez-y.

Madame CALABRE-ZEBUS : Merci, Présidente. Bonjour à tous. L'autorité de gestion a souhaité mobiliser cet objectif politique numéro 5, qui vise à la mise en place d'actions de développement territorial intégré, afin de pouvoir soutenir des projets conçus au plus proche du Citoyen. C'est en ce sens que l'autorité de gestion a lancé un appel à manifestation d'intérêts entre le 5 novembre 2024 et le 4 février 2025. Cela a permis à la totalité des établissements publics de coopération intercommunale du territoire de répondre à cet AMI.

C'est en ce sens que ces EPCI ont donc proposé des stratégies permettant de répondre à ces stratégies territorialisées en proposant des opérations, des projets structurants et nécessaires pour leur territoire, et qui auraient pour objectif de rééquilibrer ce territoire. Ce sont des projets multithématiques qui ont été proposés. Ils abordent différentes thématiques, notamment touristiques, et concernent aussi le patrimoine culturel naturel du territoire. Ces projets sont annexés à la stratégie apportée en réponse par les EPCI.

L'autorité de gestion a analysé ces stratégies qui répondent réglementairement aux exigences demandées par l'Union européenne. Il va donc pouvoir y avoir une signature de convention très prochainement. En tout cas, l'objectif est de pouvoir signer ces conventions avant le mois de septembre 2025 et permettre à ces projets d'être validés dans le cadre de nos instances, nos comités, notamment régional et unique de programmation, et d'être programmés et financés. Merci pour votre attention.

Madame PENCHARD : Sur ce point, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non, c'est bon ? Bon, on va poursuivre avec Madame CALABRE. Vous gardez la parole, puisque vous présentez la révision à mi-parcours ? Allez-y.

○ **Point sur la révision à mi-parcours**

Madame CALABRE-ZEBUS : Merci, Madame la Présidente. C'est un exercice, à l'instar de celui qui a été fait sur le programme État, donc de révision du programme, qui est une exigence. Nous avons procédé déjà à cette révision, puisque le Comité de suivi a été consulté en consultation écrite. Nous avons donc pu transmettre cette révision, ce programme révisé, en date du 31 mars 2025 à la Commission Européenne.

Cette révision a porté sur les éléments suivants, qui sont affichés sur l'écran. Il s'agit d'ajustements de la maquette financière du programme, notamment pour affecter des moyens financiers supplémentaires sur les sujets de tourisme, de transport, de numérique aussi, puis notamment de formation. On a parlé, lors de nos réunions techniques, de possibilités de financer des bourses, dans le cadre de cette révision du programme. C'est aussi, lié justement à ces modifications financières, insérer de nouveaux domaines d'intervention. C'est une modification qui est portée en ce sens. C'est une actualisation aussi des conditions favorisantes, puisque nous remplissons la condition favorisante concernant l'eau, et un ajustement de rédaction concernant les types de mesures. C'est aussi des modifications, rectifications de petites erreurs méthodologiques liées au calcul des indicateurs, la cible des indicateurs.

Je disais au début de mes propos que cette révision a été transmise à la Commission Européenne depuis le 31 mars. Postérieurement, notre référent à la Commission Européenne nous l'a indiqué dans ses propos introductifs, de nouvelles orientations ont été annoncées par la Commission européenne. Elles vont faire l'objet de discussions au sein du Parlement Européen. Ces propositions qui sont en cours de discussion portent sur des sujets considérés comme prioritaires par l'Union européenne. Elles concernent la compétitivité, la décarbonation, la défense et la sécurité, les logements abordables, l'accès à l'eau, la gestion durable de l'eau, la résilience hydrique et la transition énergétique. Ces thématiques sont considérées comme prioritaires par l'Union Européenne et pourraient faire l'objet d'une nouvelle révision du programme en précisant les domaines qui concerneraient spécifiquement le territoire. J'en ai terminé de mon propos.

Madame PENCHARD : Merci. Qui souhaite intervenir sur cette présentation, ces discussions en cours pour la révision de notre maquette ? Allez-y.

Monsieur SALAZAR : Merci, Madame la Présidente. Effectivement, comme cela a été dit, notre Commissaire, notre vice-président de la Commission, M. FITTO, tient beaucoup à ce que les Régions en général tiennent compte, dans ces modifications, de ces priorités. Mais bien sûr, je vous assure que la Commission tient compte aussi des spécificités de chaque Région. Ce n'est vraiment pas un exercice passe-partout, il faut que tout le monde fasse la même chose. On va donc tenir compte de vos besoins et de vos spécificités. Éventuellement, par exemple, pour la Guadeloupe, parmi ses priorités, on a pensé - mais c'est vraiment à voir avec vous, à discuter avec vous - à un renforcement dans le secteur de l'eau. C'est objectif. C'est objectif qu'en Guadeloupe vous ayez besoin. En fait, la gestion de l'eau est tout un sujet. Par exemple, cela pourrait faire l'objet d'un renforcement budgétaire. De la même manière, le logement abordable est également une problématique. Après, il faudrait voir comment on concrétise cela, bien évidemment. En fait, il y a plusieurs façons de le faire. Sur ce sujet, il faut voir ce que l'on peut faire.

C'est également le cas, par exemple, pour la transition énergétique. Là, c'est une transition énergétique, mais sachez que l'on se focalise surtout sur deux aspects : les interconnexions et les infrastructures de recharge. Infrastructures de recharge, dans la mobilité au sens large, c'est une recharge qui utilise des énergies alternatives, comme le solaire ou l'hydrogène, etc. Par exemple, cela pourrait être aussi un champ à explorer. Voilà. Mais tout cela, on va le faire avec vous. Vous aurez le temps encore de soumettre ou de resoumettre votre proposition. Bien sûr, tout cela est lié aux travaux législatifs en cours, au Parlement européen et au Conseil. En fonction de l'évolution de ce paquet législatif, vous allez voir qu'il y aura aussi des avantages qui vont faciliter la mise en œuvre du programme. Voilà. Je suis prêt si vous avez des questions, etc., on est prêt pour vous répondre. Merci beaucoup.

Madame PENCHARD : Merci. Merci pour votre intervention. Moi, je confirme, effectivement, puisqu'on a eu l'occasion, le Président Ary CHALUS et moi-même, de rencontrer le Commissaire FITTO à la réunion récemment dans le cadre de la conférence des Régions ultrapériphériques. Il nous a vraiment encouragés. Il nous a annoncé cette souplesse qui nous permettait de faire cette

révision à mi-parcours parce qu'il en a bien conscience, lui-même étant quelqu'un de très impliqué sur les territoires. Il nous a dit que l'on ne peut pas modéliser, il faut vraiment prendre en compte les besoins de chaque territoire. Mayotte est dans une situation que l'on connaît. Nous aussi, on a un problème qui est celui de l'eau, et il était très ouvert.

Maintenant, la question qui se pose pour nous, c'est effectivement au niveau de la mobilisation des projets. Il ne s'agit pas simplement de le dire, mais il faut aussi savoir si nous avons les maîtres d'ouvrage en capacité de monter rapidement pour que nous soyons dans une consommation des crédits qui soit la plus favorable pour la collectivité, de manière à mieux négocier nos prochains programmes. Plus le taux de consommation est bon, meilleur c'est dans la discussion que l'on aura ultérieurement avec la commission. On a donc bien conscience de tout cela.

Je crois que vous vouliez poser une question. Allez-y, posez-la. Allez-y, Madame.

Madame ROGER : Ce n'est pas une question, mais surtout une remarque. C'est vrai que mieux mobiliser les fonds, c'est aussi pouvoir accompagner nos partenaires et les organismes qui répondent à nos appels à projets, parce que ce sont souvent de petites structures qui n'ont pas beaucoup de fonds. Il est vrai qu'aujourd'hui, le délai de retour et de remboursement des fonds est assez long et peut mettre en difficulté ces organismes. Donc, peut-être aussi nous aider, nous accompagner de façon à ce que ce délai se raccourcisse et permette à ces structures de pouvoir jouer le jeu pleinement.

Madame PENCHARD : Vous voulez intervenir ? Non. Ce sujet-là est un sujet que l'on connaît depuis des années. Au moment où l'on élabore le programme, il faut, certes, regarder l'intérêt du projet, mais il faut aussi regarder la capacité du porteur à conduire ces opérations. Il est vrai que les fonds européens, j'ai bien conscience que l'Europe a cette approche de considérer qu'elle doit être proche du citoyen, donc tous les projets sont éligibles au regard de la thématique. Mais au-delà de cela, il y a des procédures, il y a effectivement une démarche, il y a de l'ingénierie. C'est aussi à percevoir au niveau de l'autorité de gestion. Est-ce qu'effectivement, ces porteurs de projets ont suffisamment d'ingénierie pour pouvoir être en capacité de mobiliser les fonds au bon moment et ne pas se retrouver en difficulté ? On doit donc réfléchir sur ce qui relève peut-être de nos attributions au regard de nos fonds propres. Cela, effectivement, on peut le faire, et peut-être flécher des opérations pour des structures qui ont l'habitude de mobiliser des fonds européens. Aujourd'hui, on est en plein dans cette réflexion et dans la construction de nos maquettes. Merci.

On va passer maintenant... Oui ? Allez-y, allez-y.

Monsieur CAZANAVE PIN : Excusez-moi, si je peux intervenir pour répondre à la question. Je ne sais pas si elle était adressée à la Commission, mais en tout cas, pour les délais, nous, du côté Commission, lorsque les dépenses sont certifiées, nous respectons les délais de payer à l'État membre dans un délai de deux mois.

Juste un petit mot concernant la révision du parcours au regard du FSE. Cette révision est relativement simple et concerne l'économie sociale et solidaire pour 8,5 M€ et notamment 2 M€ en instruments financiers. Évidemment, nous sommes très satisfaits de cette proposition de modification. D'autres modifications liées à des types d'opérations y sont rajoutées. Nous sommes évidemment favorables à ces propositions de bourse doctorale, de bourse extrarégionale, de bourse sanitaire et sociale, à la condition qu'elles aillent prioritairement aux personnes qui en ont le plus besoin. C'est la remarque que nous formulerons. Nous avons déjà négocié de façon informelle en réunion technique, mais il n'y a pas d'objection, pour autant, que ces remarques soient bien prises en compte dans le programme. Merci, Madame la Présidente.

Mme PENCHARD : Merci. Vous me donnez l'occasion de réagir par rapport à l'économie sociale et solidaire. Vous avez noté, effectivement, l'effort que nous mettons sur cette politique parce qu'au niveau régional, nous entendons, dans le cadre de la politique du développement économique, avoir une vraie politique de l'économie sociale et solidaire. En effet, au regard des caractéristiques de ce territoire, on se dit que c'est un secteur qui est adapté aux problématiques, notamment par rapport à la question du pouvoir d'achat, par rapport à la question de l'insertion, par rapport à la question de l'entrepreneuriat, par rapport à la question de la taille de nos entreprises. Et cela peut être quelque chose qui peut être une vraie opportunité pour concevoir un développement économique qui soit intégré dans ce que nous avons l'habitude d'avoir.

Le Président l'a demandé, d'ailleurs, et nous avons créé une Direction de l'économie sociale. Tout est en train de se mettre en place pour vraiment pousser et développer cette politique publique avec l'aide, bien évidemment, de la Chambre régionale qui a été créée, de l'économie sociale et solidaire. D'ailleurs, ce matin, je devais assister au Conseil d'administration, et je n'ai pas pu. Néanmoins, croyez bien que c'est un champ sur lequel nous voulons investiguer le maximum. Merci.

- **PSN FEADER**
 - **Avancement et perspectives**

Madame PENCHARD : Maintenant, c'est Mme VINGLASSALON qui reprend la parole pour le FEADER. Allez-y.

Madame VINGLASSALON : Merci, Madame la Présidente.

Concernant le programme 2023-2027 pour le FEADER, nous avons aujourd'hui 513 dossiers pour un total FEADER de 87 M€. Ces dossiers ont été reçus dans un processus de prédépôt, donc une version papier dans l'attente de l'ouverture des plateformes d'EUROPAC. Les grandes masses se situent au niveau de l'investissement agricole avec 341 dossiers pour un montant supérieur à 33 M€, le LEADER, avec 102 dossiers et pour un montant supérieur à 10 M€, après, 36 dossiers déposés sur les investissements dans les industries agroalimentaires notamment pour un montant supérieur à 21 M€. Les services de base, 21 dossiers également pour un montant

supérieur à 21 M€. Cela, c'est pour la procédure version papier prédépôt, qui est une première étape avant le dépôt sur EUROPAC.

Concernant les dépôts sur EUROPAC aujourd'hui, nous avons un montant total demandé de 36 M€ avec 104 dossiers en investissement agricole, 19 dossiers sur les industries agroalimentaires et 19 dossiers concernant la dotation Jeunes Agriculteurs.

Voilà pour l'état des dossiers actuellement reçus sur EUROPAC. En sachant que les réceptions se font tous les jours et que cet état évolue notamment au fur et à mesure de l'ouverture des plateformes.

Concernant la mise en œuvre de LEADER, c'est l'intervention 77-05 du Plan stratégique régional. Il faut savoir que suite aux appels à candidatures, nous avons eu six EPCI qui ont été sélectionnés sur le territoire, à savoir Pays Marie-Galante, le Nord Grande-Terre, la Calle, la Communauté d'agglomérations du Nord Basse-Terre, la Communauté d'agglomérations du Grand Sud-Caraïbe, ainsi que la Communauté d'agglomération de Cap-Excellence.

Le LEADER, sur le programme 23-27, est doté de 6,7 M€. L'ensemble de ces GAL est aujourd'hui conventionné. Une réunion technique a été tenue en février 2025. Elle a permis de partager les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette intervention. Un modèle de cahier des charges, pour que chaque GAL puisse transmettre son appel à projets, a été transmis. Des échanges techniques se sont tenus avec quatre des GAL, visant le lancement des appels à projets. Je crois savoir que le GAL Nord Grande-Terre a lancé cette semaine l'appel à projets GAL LEADER 23-27.

Pour un petit rappel du processus, lorsque le lancement de l'appel à projets est lancé au niveau de chaque GAL, il y aura le dépôt des candidatures sous EUROPAC, une instruction au Région, ensuite un comité de programmation du GAL, à l'image de ce qui est fait sur le programme 14-22, ensuite une décision juridique sera réalisée par le service instructeur de la Région.

Je vous remercie.

Madame PENCHARD : Des réactions ? S'il n'y a pas de réaction, vous poursuivez ou vous avez terminé ? Vous avez terminé ? C'est Madame BECMONT qui prend le relais sur l'audit initial d'EUROPAC. Allez-y, Madame BECMONT.

○ **Avancement de l'audit initial et EUROPAC**

Madame BECMONT : Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi.

Le lancement de cette période 23-27 du FEADER est à la croisée de plusieurs enjeux. Un enjeu de calendrier, puisque comme vous l'avez constaté, nous clôturons tout juste la période 14-22 et

nous sommes aux prémices du lancement du 23-27. Un enjeu de dématérialisation, puisque le dépôt des demandes d'aide s'effectuera de manière dématérialisée dans un nouveau système d'information qui est EUROPAC. Ce nouveau système EUROPAC constitue à la fois un portail pour permettre le dépôt des demandes d'aide par les porteurs de projets, mais également un outil de gestion, d'instruction des demandes d'aide et d'instruction des demandes de paiement. Un enjeu également d'évolution des modalités de mise en œuvre du FEADER, puisque nous sommes désormais sur un programme stratégique national géré par le ministère de l'Agriculture avec des déclinaisons régionales.

Dans ce contexte, l'autorité de gestion régionale poursuit plusieurs travaux qui sont étroitement liés et qui sont des préalables nécessaires au lancement opérationnel de cette période. Un travail notamment d'audit initial du DSGC est mené. Ce sont des acronymes assez techniques, mais l'objectif derrière cela est que l'organisme payeur, l'Agence de services et de paiement, s'assure que les procédures qui sont mises en place par la Région soient conformes et suffisamment sécurisées. Nous subissons des audits par itération successive pour vérifier la sécurité et la conformité de ces procédures. En parallèle de cela, nous effectuons le paramétrage de ce nouveau système d'information EUROPAC, afin de traduire concrètement dans l'outil ces procédures et ces modalités de dépôt.

Pour vous restituer brièvement où nous en sommes concrètement sur ces deux chantiers, sur le chantier de l'audit initial, ce travail est en cours. Nous sommes, comme je l'ai indiqué, audités par l'agence de services et de paiement sur la base d'un cahier des charges qui comporte 525 points de contrôle. Cet audit se déroule de façon itérative à travers trois temporalités. La première temporalité vise à s'assurer de la conformité des procédures de dépôt de demandes d'aide. À l'issue de cette première temporalité, il est possible d'ouvrir au dépôt des demandes d'aide pour les porteurs de projets les interventions. Sur cet aspect-là, sur les 19 interventions que compte le programme régional, sept sont OK en termes de procédure pour une ouverture.

La deuxième temporalité concerne l'instruction des demandes d'aide une fois qu'elles ont été déposées. Sur cette temporalité, nous sommes en finalisation de l'audit initial en lien avec l'ASP, puisque nous avons à ce jour quatre points de blocage à lever et 27 réserves. Ce sont les travaux qui nous mobilisent actuellement. La prochaine étape concerne l'étape de validation de l'instruction des demandes de paiement pour s'assurer de la conformité des procédures pour le paiement des aides.

Dans l'outil EUROPAC à ce jour, six dispositifs sont ouverts sur les 19 que compte le programme. Il s'agit des dispositifs dédiés aux investissements aux entreprises agricoles, investissements aux entreprises non agricoles, l'aide à l'installation des régimes agriculteurs, le partenariat européen d'innovation, LEADER et aide à la formation et au conseil. Le calendrier de travail qui est le nôtre, c'est de pouvoir engager les premiers dossiers d'ici à fin juin, d'effectuer les premiers paiements d'ici à fin septembre 2025 et permettre l'ouverture et la finalisation de l'ensemble de ces travaux d'ici à la fin de l'année.

Madame PENCHARD : Merci, Marion. Pas de questions ? Si, allez-y, Madame.

Madame MIGNOLET : Merci Marion. Oui, effectivement, nous sommes conscients des défis liés à la mise en œuvre du 23-27, parallèlement à la clôture de 14-22. Cependant, nous sommes vraiment rassurés par rapport au calendrier d'ouverture des dispositifs dans EUROPAC et des progrès réalisés jusqu'à ce jour. Nous ne pouvons que vous encourager à ouvrir l'ensemble des dispositifs pour pouvoir instruire les demandes d'aide et garantir des financements rapidement aux porteurs de projets. Merci.

Madame PENCHARD : D'autres interventions ?

- **Programme FEAMPA**
 - **Avancement et perspectives**

Madame PENCHARD : Madame VINGLASSALON, vous poursuivez sur le FEAMPA ?

Madame VINGLASSALON : Merci, Madame la Présidente. Concernant le FEAMPA, nous avons une maquette de 16,1 M€, sachant qu'aujourd'hui, 33 % des crédits sont engagés avec 132 dossiers. Sur ces 132 dossiers, nous avons pu engager 130 dossiers relevant du plan de compensation des surcoûts et deux dossiers relevant de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche. D'autres dossiers sont en cours d'instruction et seront présentés au prochain précomité, notamment sur l'OS 1.1.

Je peux également partager avec vous que nous avons reçu 121 demandes de paiement au titre du plan de compensation de surcoûts. Actuellement, 52 dossiers ont été payés pour un montant total de 454 449 €, sachant qu'en tout, 91 dossiers ont été traités sur le plan de compensation des surcoûts pour un montant supérieur à 750 000 €.

Concernant les dossiers 2.2, à savoir « transformation des produits de la pêche et commercialisation », nous avons reçu deux demandes de paiement. Elles sont en cours de traitement, avec certaines pièces qui sont encore à recevoir pour les porteurs de projets. Toutefois, nous pourrions très prochainement pouvoir payer ces aides au regard des pièces qui seront reçues.

Pour votre parfaite information concernant l'OS 2.1 qui concerne l'aquaculture, un dossier a été reçu pour un peu plus d'un million. Ce dossier est complet, donc nous allons pouvoir le programmer prochainement, avec le projet de lancer un appel à projets dans les prochaines semaines afin de dynamiser le dépôt de ces dossiers sur cet OS 2.1 notamment. Je vous remercie.

Madame PENCHARD : Des questions ? Considérant ce poste très important de l'OS 1.1, comme on a engagé un montant très important, est-ce que vous pouvez nous faire un point un peu plus détaillé là-dessus en termes de programmation ? C'est 14 M€, c'est cela, sur les 16 M€ ? Non ?

Madame VINGLASSALON : Oui, sur l'OS 1.1, effectivement c'est 4 M€ sur les 16 M€. Aujourd'hui, il y a un montant total demandé très important, puisqu'il s'agit en fait principalement des dossiers du Conseil départemental sur l'aménagement des ports. Il y a donc un dossier actuellement complet, qui est celui de l'aménagement du port de Port-Louis, pour un montant de 3,2 M€. Ce dossier sera présenté au CRUP de juin.

Madame PENCHARD : Merci. Pas d'autres questions ? On va poursuivre.

○ **Modification du DOMO**

Madame PENCHARD : Je crois que c'est Mme CALABRE-ZEBUS qui reprend la parole. Modification du DOMO, c'est cela ? Allez-y.

Madame CALABRE-ZEBUS : Merci, Présidente. Sur la modification du DOMO, c'est une proposition qui est faite aux membres du Comité de suivi d'aujourd'hui. C'est de pouvoir amender le document de mise en œuvre du programme FEAMPA avec des évolutions mineures, des précisions et des petites corrections. Elles concernent notamment l'ajout de bénéficiaires éligibles, de type d'action, de correction sur les modalités de prise en compte des dépenses de personnels dans le cadre de l'instruction et de la précision des dispositions en matière d'analyse du caractère raisonnable des coûts. Ces propositions de modification sont présentées pour validation de l'Assemblée, Madame la Présidente.

Madame PENCHARD : Qui souhaite intervenir ? En tout cas en ce qui me concerne, est-ce qu'on peut avoir un peu plus de précisions sur l'ajout des bénéficiaires, sur les modifications et les évolutions prévues ? Cela a été vu en Comité technique ?

Madame CALABRE-ZEBUS : Oui, cela a été vu en Comité technique, c'est notamment le CAPM qui a été rajouté comme bénéficiaire éligible sur ces dispositifs de l'OS 1.1.

Madame PENCHARD : D'accord. D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'intervention sur cette modification du DOMO, on poursuit. Oui ?

Madame JULAN : Il faut que l'on demande à valider formellement la proposition de modification.

Madame PENCHARD : Sur la base de cette proposition de modification, je soumetts à votre validation. Personne ne s'y oppose ? Si personne ne s'y oppose, cette proposition, elle est adoptée.

La proposition est adoptée.

Madame PENCHARD : On va poursuivre avec le plan d'évaluation des programmes. C'est cela, c'est Madame PRADEL qui va le faire, qui est le quatrième point de notre ordre du jour.

Madame JULAN : Présidente, excusez-moi, nous avons juste sauté un point. On souhaitait vous faire un point d'étape sur la mise en œuvre des GALPA, ce qui est à peu près l'équivalent des programmes LEADER, mais financés par du FEAMPA. Madame VINGLASSALON va rapidement vous décrire où l'on en est sur cette mise en œuvre.

- **Point sur les GALPA**

Madame PENCHARD : Je ne l'avais pas dans le déroulé, mais allez-y. Allez-y, Madame VINGLASSALON. Allez-y.

Madame VINGLASSALON : Merci. Concernant la mise en œuvre des GALPA, c'est l'OS 3.1 qui vise en fait le développement local des acteurs locaux à l'image de LEADER. Il faut savoir que parmi ces GALPA, nous avons pu, dans le même processus que les GAL LEADER, lancer cet appel à candidatures, donc retenir en fait six EPCI. Ce sont les mêmes que celles qui sont en LEADER, vous les voyez à l'écran. Je ne vais peut-être pas les rappeler puisque ce sont les mêmes que celles pour le FEADER. Nous avons eu une réunion technique en vue du lancement de cet OS 3.1 en octobre 2024. Elle a permis de partager les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cet OS. Un modèle de cahier des charges, de la même manière, a été partagé avec les GALPA.

Madame PENCHARD : Madame VINGLASSALON, je vais juste vous couper deux minutes parce qu'on a un souci technique au sein de la Région. Je voudrais demander à la personne qui a un véhicule, une Jeep immatriculée ES 373 VS, de se faire connaître pour déplacer son véhicule parce qu'il y a des travaux. Merci, Marion de faire le nécessaire. Vous pouvez poursuivre, allez-y, excusez-moi.

Madame VINGLASSALON : Non, je vous en prie. À ce jour, en fait, il y a trois GALPA qui ont lancé leur appel à projets puisqu'il y en a un qui vient de le faire en début de semaine. Il s'agit de Cap Excellence, Nord Grande-Terre et Nord Basse-Terre.

La slide suivante présente le même processus de sélection des opérations depuis le lancement jusqu'à la programmation au sein du service instructeur. Je vous remercie.

Madame PENCHARD : Merci. Là, on va passer sur le quatrième point de l'ordre du jour.

4. PRÉSENTATIONS TRANSVERSALES

- **Avancement des plans d'évaluation des programmes 2014-2020**

Madame PENCHARD : C'est la présentation transversale aux deux autorités de gestion. C'est l'avancement des plans d'évaluation des programmes. Je crois que c'est Madame Élodie PRADEL qui va s'exprimer. Je lui donne la parole.

Madame PRADEL : Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Quatre points à aborder pour ma part. Tout d'abord, les temps forts ayant ponctué nos travaux depuis le dernier Comité de suivi. Ensuite, un bilan des cadres de performance 2014-2020 en l'état actuel des travaux de certification. En outre, nous verrons un avancement des évaluations d'impact 14-20. Ensuite, je vous ferai un focus sur l'évaluation d'impact du dispositif React-EU.

Pour ces temps forts, à noter ici en orange les différents exercices de reporting qui ont dû être élaborés par l'autorité de gestion et qui concernent la transmission des données de mise en œuvre financière et physique FEDER FSE+. À noter également la transmission pour la première fois des données d'identification des groupes d'action locale 2021-2027. En bleu, vous avez un autre temps en matière de suivi qui a concerné les principaux exercices de révision de programmes. Je ne m'étalerai pas forcément sur ce sujet puisqu'il a été abordé auparavant. Simplement, vous rappeler quelques modifications de programmes substantielles, avec la V14 du programme de développement rural qui a été validé en septembre 2024, et qui a consacré un peu la maximisation des enveloppes de la maquette dans un contexte de clôture. On a eu ensuite, en octobre 2024, la V5 du PSN qui a été validée, suite à l'intégration de deux indicateurs supplémentaires sur l'intervention LEADER. Ensuite, nous avons eu la V14 du programme FEDER FSE Région, validée en novembre 2024, et qui concernait des objectifs du même acabit que la V14 du PDRG.

En mars 2025, nous avons présenté de nouvelles versions des programmes FEDER FSE+, avec la fameuse date butoir du 31 mars 2025. Tout fraîchement, nous avons transmis à l'autorité de gestion nationale du PSN les éléments de modification de la V6. Cette V6 permettra de mieux gérer la transition entre les deux périodes de programmation d'une part, d'ajuster les enveloppes et les cibles des indicateurs d'autre part, et également d'amender certains types d'actions. L'ensemble des documents, que ce soit les déclarations ou les versions des programmes que je viens d'évoquer, sont disponibles sur les sites Europe des autorités de gestion.

En matière de perspective, nous nous attachons à élaborer le rapport annuel de mise en œuvre du FEADER pour l'année de référence 2024, avec une finalisation des travaux prévue à la fin du second semestre 2025.

Après ces ponctuations, il y a une constante dans la gestion des fonds européens, c'est celle de l'atteinte des cibles du cadre de performance 2014-2020. Là, je vous ai présenté un dernier bulletin qui présente les coefficients de réalisation absorption à fin avril. Ces coefficients de réalisation absorption, qui est un nom peut-être un peu technique, renvoient au ratio entre le taux d'atteinte des indicateurs physiques et le taux d'atteinte des indicateurs financiers. Par rapport au seuil de 65 % en deçà duquel des rabots de dépenses peuvent être effectués, ce que je voulais vous dire, c'est que l'ensemble des axes et priorités des programmes concernés et affichés ici sur la slide sont actuellement au beau fixe, hormis pour les axes 1, 6 et 14 du PO régional. Les

perspectives sont toutefois amènes, tenant compte des travaux de certification en cours concernant les instruments financiers et les revalorisations de réalisations physiques qui sont à établir pour certains dossiers à enjeux qui ont déjà été identifiés. Ces revalorisations devraient intervenir d'ici la fin du mois, en lien avec le dernier appel de fonds.

Une attention particulière est portée à la priorité 6 du PDRG qui augure à terme un dépassement du seuil des 65 %, considérant notamment le stock résiduel que nous devons payer au titre de la mesure 7. Je vous dis donc rendez-vous post-rapport de clôture pour les conclusions concernant l'atteinte de ce cadre de performance.

Quelques mots sur l'état d'avancement des évaluations d'impact 2014-2020 pour le FEDER FSE. Les travaux ont été entamés en mars dernier, avec un atterrissage en fin d'année pour l'ensemble des programmes, hormis le PDRG pour lequel il convient d'élaborer une évaluation ex post avec un calendrier un peu décalé, mais qui est autorisé par le règlement.

Enfin, je vais finir avec un focus sur l'évaluation d'impact du dispositif React-EU. C'est une évaluation qui a été mutualisée sur l'ensemble des programmes qui incluaient des axes React-EU, avec une coordination de l'Agence nationale de cohésion et des territoires, et qui couvrent des données qui vont jusqu'à fin septembre 2024. React-EU, c'est 50 Md€ de crédits alloués aux États membres, et 8 % de cette enveloppe ont été dévolus à la France, ce qui en fait le troisième bénéficiaire dans l'Union européenne. Cela représente environ 3,9 Md€. Dans ces 3,9 Md€, 36 % de l'enveloppe FEDER et 70 % de l'enveloppe FSE, hors programme FSE national ont été attribués aux Régions ultrapériphériques. Dans cette enveloppe dévolue aux Régions ultrapériphériques, la Région Guadeloupe tient la deuxième place, derrière l'île de La Réunion, en ce qui concerne le FEDER - React-EU. Dans le coin supérieur droit de la slide, je vous ai mis la première page de ce livrable et quand vous passerez votre curseur sur cette première page, vous aurez accès à un lien hypertexte qui vous permet de découvrir plus en détail les tenants et les aboutissants de ce livrable. Pour autant, je vais vous brosser à gros traits les enjeux, les constats et les recommandations issus de ce livrable.

L'équipe en charge du déploiement de cette évaluation mutualisée s'est attachée à quatre enjeux.

- Le premier enjeu était de capitaliser ce qui a été fait en termes de mise en œuvre du React-EU pour mieux appréhender les contextes de crise, donc la gestion qui en découle.
- Le deuxième enjeu est de pouvoir offrir à la population et aux pouvoirs publics une vision globale du déploiement de ce dispositif React-EU, dans un contexte marqué par une forte subsidiarité au niveau local.
- Le troisième enjeu est de pouvoir challenger la forte volumétrie de données qu'il a fallu traiter pour pouvoir vous rendre compte de la mise en œuvre de ce dispositif.
- Enfin, le dernier enjeu concerne la facilitation qui a été recherchée en termes d'appropriation des résultats par tout un chacun.

Au niveau des constats, et plus particulièrement des constats liés à la pertinence, je ne vais pas vous citer l'intégralité des constats qui sont sur la slide, mais juste vous faire les points à retenir.

Ce que l'on peut retenir, c'est que le dispositif React-EU est venu abonder des sources de financement qui commençaient à se tarir en fin 2020. C'est un dispositif qui a visé à la fois le moyen terme avec le déploiement de nombreux instruments financiers, notamment pour renflouer les trésoreries d'entreprises, ou encore pour accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires de RSA dans un contexte post-crise, notamment à l'île de La Réunion. Ce dispositif a visé aussi le long terme avec des transformations profondes des usages et des pratiques, que ce soit en matière d'éducation, d'administration ou encore en matière de mobilité douce.

On peut dire toutefois qu'il perdure un filtrage des bénéficiaires, en cela que ce sont les bénéficiaires qui sont les plus dotés en termes d'ingénierie et de trésorerie qui ont pu bénéficier le plus largement de ces crédits React-EU. Cela se comprend aisément dans un contexte marqué par un calendrier de déploiement ultra-contraint. Les porteurs de projets qui ont été favorisés sont ceux qui avaient des projets matures et qui étaient capables de réaliser et de payer dans les délais impartis, à savoir avant le 31 décembre 2023.

À noter également, concernant les instruments financiers, un constat qui consiste à dire que les bénéficiaires de ces instruments financiers étaient ceux qui disposaient de capacités économiques avérées. Constat toutefois à nuancer parce qu'il s'applique davantage aux instruments financiers de type garantie et fonds à participation plutôt que les dispositifs qui concernent des prêts à taux zéro, par exemple. Pour le coup, ce sont des dispositifs de prêts à taux zéro que nous avons mobilisés dans le cadre du React-EU en Guadeloupe.

S'agissant des constats en matière d'efficacité et d'impact, il faut noter que React-EU a permis une initialisation d'une trajectoire écologique, numérique et résiliente. À noter également une incitativité avérée de ce dispositif, avec 91 % des bénéficiaires enquêtés qui considèrent que le montant qu'ils ont reçu dans le cadre du React-EU a été satisfaisant et suffisant pour mener à bien leur projet. À noter aussi que près de 50 % des répondants à l'enquête ont déclaré que leur projet n'aurait pu se concrétiser sans le concours du financement européen. À noter encore une plus-value variable selon les thématiques financées avec plusieurs effets, dont un effet accélérateur sur les ouvrages d'art ou encore l'aéroport en Guadeloupe. Un phénomène de notoriété accru autour du déploiement de ce dispositif React-EU, avec une forte médiatisation des projets qui ont été déployés. À noter aussi une incidence sensible sur le maintien en emploi, bien que le lien de causalité entre React-EU et la création d'emplois reste toutefois à démontrer à fin septembre 2024. Enfin, on note un angle mort en termes d'appréciation des réalisations et des résultats compte tenu de la temporalité du livrable que je vous ai indiquée en introduction de ce focus.

En termes de cohérence, on peut dire qu'il y a un effet notoire d'articulation des financements publics dans le cadre du déploiement du React-EU. Cela a été l'occasion pour les pouvoirs publics de se mettre ensemble autour d'une table pour s'assurer qu'il n'y avait pas de double financement et que les clés de répartition étaient bien respectées. Toutefois, il faut noter un décalage d'autres objectifs puisque la clôture du 2014-2020 ainsi que la mise en branle de la programmation 2021-2027 ont forcément pris du retard, comme évoqué précédemment.

Du point de vue de l'efficacité, on peut dire aussi que les autorités de gestion ont mis en place une véritable « task force » pour pouvoir absorber cette manne financière, avec des processus innovants dans certaines régions. On peut citer en exemple notamment l'expérimentation qui a eu lieu dans le cadre mouvement d'intérêt public à Mayotte. On peut noter également l'adaptation de la piste d'audit. Le livrable prend en compte l'exemple de la Région Occitanie, mais cette adaptation de la piste d'audit a été le cas également en Guadeloupe et dans d'autres Régions.

À noter également les efforts en matière de simplification pour le déploiement de ce dispositif React-EU, avec une souplesse au niveau des indicateurs, puisqu'il n'y a pas eu de liste imposée par la Commission européenne. À noter également la maximisation des taux, la rétroactivité autorisée en termes d'éligibilité des dépenses, ainsi que le décalage de la date de clôture.

Toutefois, il faut également noter une lourdeur administrative qui persiste et qui a été renforcée par les corps d'audit, qui n'ont pas forcément revu à la baisse leurs exigences. Ils ont eu des interprétations très strictes en matière de commande publique et d'application des régimes d'aide d'État.

Enfin, il faudra noter également un phénomène d'embouteillage du côté de BPI France, qui a dû déployer de nombreux instruments financiers dans plusieurs Régions, et qui a dû clôturer ces instruments dans le même pas de temps pour l'ensemble des Régions.

En termes de recommandations, et rapidement, il est à retenir que l'équipe évaluative nous incite à pouvoir capitaliser les bonnes pratiques qui ont été développées dans ce contexte de gestion post-crise. Il nous invite également à repenser le déploiement des instruments financiers, pour qu'ils puissent bénéficier soit aux porteurs de projets de moindre taille, soit à des thématiques nouvelles comme la transition écologique. Il nous invite également à approfondir la simplification, que ce soit en matière d'options de coûts simplifiés ou autres. Enfin, il nous invite également à optimiser le système de suivi-évaluation, donc moins d'indicateurs, plus d'indicateurs communs, des indicateurs plus faciles à renseigner, et surtout, davantage compris, des porteurs. Voilà pour les recommandations.

Je vous remercie pour votre attention et je resterai à votre disposition.

Madame PENCHARD : Merci, Madame PRADEL pour cette présentation très riche et particulièrement intéressante et pertinente pour la mise en œuvre de cette politique.

Y a-t-il des questions, des observations ou des rajouts ? Allez-y, Monsieur.

Monsieur SALAZAR : Merci, Madame la Présidente. Merci beaucoup pour cette présentation très riche et détaillée. On va l'analyser en profondeur. Bien sûr, on est prêts à vous soutenir et à travailler avec vous, justement, pour voir quelle est la meilleure façon de mettre en œuvre ces

recommandations, et pouvoir s'améliorer pour la mise en œuvre du programme en cours, soit le 21-27. Merci beaucoup.

Monsieur CAZANAVE PIN : Pour compléter les propos de mon collègue, si nous pouvions recevoir la présentation via e-mail, nous sommes preneurs.

Madame PENCHARD : Merci. Merci à vous tous. C'est maintenant Madame Cathy PIERRE qui prend la parole.

- **Avancement du réseau Rural Régional**

Madame PENCHARD : Allez-y, Madame PIERRE, sur l'avancement du réseau rural.

Madame PIERRE : Oui, merci Présidente. Bonjour à tous. Je vais vous faire une présentation ce matin en deux étapes : la partie année 2024 donc première partie sur le bilan des activités ; et la deuxième partie sur le premier trimestre 2025, sur l'appui de la mise en œuvre du FEADER.

Sur les deux programmes en cours, à savoir la clôture et le lancement du 23-27, il s'agissait vraiment de faire des ajustements nécessaires à chaque point d'étape de ces deux programmes. Et en ce sens, de mettre en place des actions d'animation et d'information à destination des acteurs à la fois concernés par la clôture du programme, mais surtout ceux concernés par le lancement du programme actuel. Il s'agit donc d'une série d'événements à la fois techniques en réunissant les acteurs, les futurs bénéficiaires et bénéficiaires avec les professionnels capables de les accompagner en ingénierie de projet, mais aussi en préfinancement de leurs projets.

On a beaucoup priorisé sur l'année 2024 les rencontres techniques en présentiel pour pouvoir échanger avec les acteurs et, quand c'était nécessaire, avec aussi l'appui de webinaires, avec des créneaux vraiment choisis pour avoir un maximum de participants, compte tenu des enjeux qui étaient très importants pour nous, pour travailler sur les causes à la fois de l'accompagnement et aussi du financement. Alors, ce qui est bien c'est que l'on a une très bonne répartition des acteurs, surtout des personnes qui sont capables d'être, pour le réseau rural, des relais sur le territoire pour diffuser l'information au plus près de ceux qui ont besoin d'accompagnement.

Animer toute l'année le territoire. Comme je le disais, on a été focus sur 2024 pour à la fois garder cette partie ludique du réseau rural, puisqu'on parle bien évidemment d'animation territoriale sur l'ensemble du territoire, mais surtout garder cette part de lien pour assurer le développement économique, mais pour assurer aussi ce lien social avec les différents acteurs. Il était donc important pour le réseau rural à la fois de conduire des événements thématiques qui correspondent aux enjeux identifiés sous lesquels nous avons eu besoin de travailler, mais aussi, et surtout, de pouvoir répondre aux doléances des acteurs avec ce besoin de présence du réseau rural pour à la fois renseigner sur l'évolution du FEADER, l'évolution du programme LEADER, mais aussi à travers les dispositifs de la Région.

Il y a le petit flyer de la rencontre annuelle du réseau rural. S'il m'est permis de revenir quand même dessus, cela a été un très gros événement du réseau rural. Au bout de cinq ans, il paraissait important de faire un bilan, pas de fin d'activité heureusement, mais un bilan intermédiaire, et présenter tout le travail qui a été mené sur le territoire avec les objectifs, les enjeux atteints aujourd'hui, mais aussi de broser les perspectives pour nous de travail pour continuer à maintenir cette dynamique locale avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, le réseau rural, il est vrai que c'est l'autorité de gestion régionale sur le FEADER, mais c'est aussi un très gros travail avec les GAL Leaders du territoire qui prennent un relais très important dans le travail que nous faisons ensemble, avec l'ensemble des chambres consulaires, des élus présents, les collègues de la Région, aussi bien sur les travaux des programmes européens, de l'instruction et aussi les autres Directions opérationnelles de la collectivité. C'est vraiment un travail de concert. Et le travail effectué avec le réseau rural, c'est surtout d'emboîter le pas de tous ces acteurs du développement économique pour que l'on continue, dans un effet « bottom-up », d'encourager notamment les petits territoires. Je me permets, en ce sens, encore de renouveler mes remerciements pour cela, pour cette confiance.

Je parlais tout à l'heure du LEADER. J'insiste beaucoup dessus, puisque c'est vrai que les GAL LEADER jouent un rôle très important sur le territoire et aussi un relais très important des actions qui sont menées. On travaille sur beaucoup d'opérations ensemble, car le réseau rural apporte une vision globale des fonds européens, notamment sur le FEADER et aussi les dispositifs régionaux. Maintenant, il nous faut atteindre les acteurs. Sous cette partie-là, chaque EPCI a une vision générale de ses habitants et des besoins identifiés. C'est pour cela que ce relais des groupes d'actions locales est très important sur le territoire. Et j'appelle de mes vœux un très beau projet que nous avons, qui doit venir dans le cadre de la Présidence de la collectivité régionale des RUP. Saluer aussi la présence de M. Thibaut GUIGNARD avec nous. Il a bien voulu honorer le réseau rural de sa présence lors de la rencontre annuelle du réseau rural. On a un très gros projet sur les RUP, l'organisation du premier Congrès Européen LEADER des RUP, pas uniquement la Fédération française, pas uniquement nos RUP : Guadeloupe, Martinique, Réunion, mais aller au-delà de cela, pouvoir partager avec la Fédération espagnole et portugaise nos bonnes pratiques.

Nous avons à apprendre, mais nous avons aussi beaucoup à partager de notre territoire. Au regard d'où nous sommes sortis et comment nous évoluons, nous avons aussi à partager de bonnes pratiques et aussi sur le partenariat européen d'innovation. On a un très bon relais du FEADER, avec notamment les instituts de recherches qui font un travail important avec nous sur le territoire.

Je le disais, plusieurs façons d'interagir avec les acteurs du terrain. Je l'ai rappelé mercredi, le réseau rural a une thématique pluriannuelle, un choix voulu pour définir nos actions, donc l'Europe de la proximité, une résilience communautaire, solidaire et équitable. Toute l'action du réseau rural découle de cela. Quelques actions encore de réunions techniques vraiment tout près des acteurs.

Le sujet aussi de la capitalisation, comme je le disais, de pouvoir valoriser à l'échelle européenne, au niveau national, nos projets que nous conduisons sur le territoire, surtout à travers le FEADER, l'accompagnement du programme LEADER. On a eu l'occasion, en ce sens, de visiter un magnifique projet mercredi à Vieux-Habitants. C'est un projet qui a été présenté, d'ailleurs, à l'échelle européenne.

J'ai parlé un petit peu en amont de la très belle collaboration avec les différentes fédérations nationales et portugaises sur les travaux que nous menons actuellement avec les RUP.

La communication, j'ai envie de dire, l'information à travers l'animation, toujours sur des sujets très importants qui sont en lien avec le lancement aussi de ce nouveau programme, comme la diversification de l'activité. Mme VINGLASSALON l'a présenté tout à l'heure. On voit bien les chiffres sur le volet agricole sur ce programme 23-27. Il y a eu un très beau travail de prise en main sur la partie agricole sur le FEADER. Maintenant, à nous de valoriser aussi d'autres interventions, comme la diversification en agriculture, notamment sur l'agro-transformation et l'agritourisme. Souvent, vous retrouverez sous les newsletters du réseau rural des interventions du FEADER, avec aussi les moyens pour pouvoir élarger, embarquer des projets sur ce type d'intervention. On a réduit le nombre d'interventions à 19 aujourd'hui sur le FEADER, mais en tout cas, toujours avec une perspective de développement pour répondre aux différents besoins identifiés pour le territoire.

On l'a fait, fois mille, donc quelques chiffres aussi du réseau rural. Plus de mille personnes ont participé aux événements en présentiel. Plus de mille personnes ont visité nos stands. Plus de mille personnes ont visité le site Internet du réseau rural. Et bien évidemment, fois mille, le nombre de personnes avec qui nous interagissons sur l'animation et l'information autour du réseau rural.

Quelques informations rapidement, si j'ai encore le temps, sur la répartition des travaux actuellement menés sur cette période premier trimestre 2025 pour le réseau rural.

Vous remarquerez que l'on n'a pas délaissé, mais que l'on a eu moins d'animations sur le territoire pour le réseau rural, mais avec une stratégie assumée et très importante de cibler sur ce premier trimestre le besoin d'accompagnement, d'information des acteurs en ciblant les thématiques de travail.

Sur ce premier trimestre, la grosse partie du travail s'est vraiment concentrée sur les échanges avec les bénéficiaires dont c'est pratiquement la moitié du temps de travail. C'est tout ce qui est échanges téléphoniques, mails, rencontres en face to face avec eux pour aborder ce nouveau programme avec les étapes que nous connaissons, la nouvelle répartition des interventions FEADER, la prise en main de ce nouveau portail et une bonne partie aussi du travail réservée à l'accompagnement et au soutien des Directions notamment sur l'élaboration des notices des appels à projets. C'est donc une stratégie vraiment de permettre le déploiement surtout du

nouveau FEADER puisqu'on ira très vite sur ce programme, donc donner, outiller très rapidement les acteurs sur ce nouveau programme FEADER.

Sur l'interaction avec les acteurs, pour le réseau rural, beaucoup de FEADER, 40 % de ces échanges. On a aussi un petit peu de FEDER sur les activités du réseau rural et aussi tout ce qui va être l'outil EUROPAC. On est donc vraiment sur une balance FEADER et beaucoup d'accompagnement sur la prise en main de l'outil EUROPAC pour présenter l'espace, le portail aux acteurs.

Sur le profil des acteurs, vous remarquerez aussi que pareil, on a, pour 40 % des appels, des agriculteurs, qu'ils soient installés ou futurs installés. On a également une grosse interaction avec les groupements. Les groupements parce qu'on est actuellement sur deux appels à projets importants qui sont le conseil et aussi la 77-01. Donc beaucoup d'interactions avec les groupements et aussi les agents des collectivités sur ce programme, ce qui est très nouveau sur ce FEADER-là.

Pour aller plus vite, les zones géographiques, sur le type d'interaction et sur quel lieu, sur quel espace géographique. Un territoire revient en force sur les besoins, sur les fonds européens, d'échanges et d'accompagnement, c'est le territoire de Marie-Galante. On a vu aussi sur le territoire de la CARL et du Nord Grande-Terre beaucoup d'appels. Donc on est sur des thématiques aussi importantes comme, par exemple, les besoins en irrigation et aussi sur le Nord Grande-Terre et le bassin de la CARL, sur de nouveaux modèles agricoles avec une agriculture plus moderne. C'est adapté en tout cas aux besoins et sur les thématiques du FEADER abordées, donc beaucoup évidemment sur l'agriculture. Ce n'est pas par hasard que le choix de la rencontre annuelle du réseau rural s'est basé sur la ruralité cette année. On a fait un très gros travail avec les agriculteurs, avec les sociopros et avec les SICA. On ne va pas s'arrêter là, mais on a aussi besoin de s'orienter sur le besoin du développement rural, l'identification du développement rural, pas simplement la campagne que l'on connaît bien, mais en termes de services aussi parce qu'il y a un besoin d'apporter des services complémentaires, et surtout sur la pérennité des exploitations agricoles, avec la diversification des activités. Et bien évidemment, la dernière partie, c'est les appels à projets que nous avons en cours. C'est bon pour le réseau rural.

Madame PENCHARD : Merci, merci. On voit beaucoup de passion, beaucoup d'énergie pour le développement de ce réseau. Si quelqu'un veut prendre la parole, oui, allez-y, Monsieur THIBAUT.

Monsieur GUIGNARD : Oui, bonjour. Merci, Madame la Présidente. En ma qualité de Président de LEADER France, la Fédération nationale des programmes LEADER, je voudrais effectivement saluer la qualité des travaux du réseau rural de Guadeloupe. Je ne le dis pas par flagornerie en étant ici, mais c'est sans aucun doute le réseau rural régional le plus dynamique, il est très souvent pris en exemple par le réseau rural national. Ses publications sont largement relayées également. Je pense au film sur les femmes Leader.

Puis, vous dire aussi que nous sommes en soutien au projet de Congrès Européen des GAL des RUP, puisque LEADER France a mené ce projet Erasmus+ d'échange de bonnes pratiques entre les GAL ultramarins espagnols, portugais et français. Nous espérons que cela puisse se poursuivre par la création d'une plateforme permanente de coopération entre les différents territoires ruraux de nos trois pays, donc on y travaille.

Mais une fois de plus, je voulais féliciter le réseau rural de Guadeloupe et particulièrement Cathy pour son dynamisme, comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente.

Madame PENCHARD : Merci, merci, merci à tous et bravo vous sur le travail ! Merci. On va passer maintenant à la stratégie de communication.

- **Stratégie de communication des programmes européens en Guadeloupe**
 - **Point Région**

Madame PENCHARD : Je pense que c'est Karen qui présente le point.

Madame HELOUET : Oui, Madame la Présidente.

Madame HELOUET : Je vous cherche... Ah oui, vous êtes là-bas. Je vous cherchais juste derrière moi. Allez-y.

Mme HELOUET : Je vais essayer d'être concise. Effectivement, la communication s'impose réglementairement aux autorités de gestion, avec une stratégie adoptée dès le début de la programmation. Je vais essayer de passer les slides en même temps, cela ne va pas être facile. Les objectifs sont fixés en termes d'accessibilité, proximité et performance, des cibles prioritaires, les bénéficiaires potentiels, les bénéficiaires du grand public, et une temporalité en termes de lancement, de mise en œuvre et de capitalisation.

Donc, un accompagnement en termes de communication pour les porteurs de projets, auxquels des obligations de publicité s'imposent, avec différents éléments qui leur ont été fournis. Il y a aussi un accompagnement qui va se faire pour les opérations d'un montant de plus de 10 M€ et les OIS qui ont aussi des obligations de publicité très spécifiques.

En termes de canaux de communication, différents points. En priorité, notre site Internet de l'Europe en Guadeloupe, qui est notre portail d'informations générales, regroupe toutes les informations sur les programmes et sur l'Europe en général. Les réseaux sociaux aussi, puisque nous sommes présents sur toutes les plateformes, avec un peu plus de 9 000 followers qui suivent nos diffusions ; la presse locale et nationale, et aussi des canaux de communication en présentiel, avec des stands Europe lors des événements sur le territoire.

En termes de support de communication, on a des supports divers et variés, bien sûr print avec des supports qui ont été élaborés, surtout en début de programmation, pour faire connaître les

différents programmes. Également, vous avez devant vous, effectivement, sur votre table, et vous avez pu en prendre connaissance, le document de bilan sur le programme 2014-2020. Même si l'on essaye de réduire au maximum ces impressions, pour diffuser plutôt ces informations via Internet. Des supports vidéo aussi, avec plus de 100 vidéos que vous pouvez retrouver sur notre chaîne YouTube et sur le site Internet. Et des supports audios aussi, par la diffusion de spots radio lorsque la programmation et les mesures mises en œuvre l'imposent.

En termes de temps fort de l'année, on a bien sûr notre événement phare, qui est le « Joli mois de l'Europe », qui a été mené l'année dernière et qui est en cours actuellement, donc avec des expositions, des visites de projets, un concours photo l'année dernière, et différentes animations, et le relais aussi de toutes les animations que peuvent porter nos porteurs de projets sur l'ensemble du territoire. L'autre événement phare de l'année a été une campagne menée en partenariat avec la DG REGIO, qui nous a sélectionnés, et on a été fort heureux pour cette année 2024. Elle a eu lieu en novembre 2024. Une campagne très régionalisée, avec un slogan en créole et des projets emblématiques mis en avant, à savoir la piscine des Abymes, les centres culturels et les écoles mises aux normes parasismiques. Une grande diffusion de cette campagne sur vraiment tous les réseaux, je pense que personne n'a pu échapper à l'affiche qui a été créée, des spots de radio, des spots télé, des quatre par trois, une exposition aussi dans un grand centre commercial de Grande-Terre, et différentes animations. Cette communication a été aussi facilitée par des influenceurs, en particulier le chanteur Kryss, qui a généré différentes publications sur ses réseaux. Vous en voyez deux ou trois ici, et l'on peut voir que, par exemple, la salle du milieu a eu 12 000 vues, donc un assez bon résultat aussi des influenceurs, comme la danse Keïsha et Al Pacman. Voilà.

L'autre point très important de l'année a été la mise en ligne de notre nouveau site internet de l'Europe en Guadeloupe. C'est le résultat de nombreux mois de travaux, avec de nouveaux contenus. Une refonte intégrale du site, une navigation simplifiée pour permettre aux internautes d'accéder plus directement aux informations, et surtout un site adapté, responsif, donc adapté aux smartphones. Vous voyez ici la page d'accueil que vous connaissez certainement déjà tous, avec différents menus. Je vous le détaille ici très rapidement : « L'Europe dans ma Région », avec des détails sur les politiques européennes, les acteurs de l'Europe, les projets financés, la vidéothèque, la nouvelle rubrique des étoiles, et des informations sur le « Joli mois de l'Europe ». Plus on se déplace sur la droite du site internet, plus on va rentrer dans des détails précis sur les programmes, donc on est plutôt sur l'accueil, sur le grand public, et plus on se déplace, plus on va vers les bénéficiaires potentiels et les bénéficiaires. Pour les financements européens, des informations sur les différents fonds, FEDER, FSE+, FEADER et FEAMP. Une nouveauté, la rubrique « autres programmes européens » va détailler 13 programmes en gestion directe de la Commission européenne, dont nous avons une référente maintenant à la Direction Europe en la personne de Mme Gilda GONFIER. Aussi, la rubrique « J'ai un projet » ou dans la rubrique « Trouver un financement », on va avoir des informations sur toutes les mesures et orientation stratégique de tous les programmes. Il y a une page consacrée à chaque mesure, avec un résumé de la page qui est consacrée dans les DOMO, qui est un peu, parfois, difficile à lire. Là, on a

essayé de simplifier au maximum la lecture pour une première approche d'un porteur de projets qui souhaitait s'orienter. Voilà.

Les temps forts à venir, c'est la manifestation de ce soir, à savoir les Étoiles de l'Europe. Il s'agit d'un concours visant à mettre en avant tous les projets emblématiques du territoire, avec sept catégories qui vont être récompensées : recherche, innovation, compétitivité des entreprises, formation, emploi, transition énergétique, agriculture et pêche, territoire LEADER, coopération INTERREG, et une huitième catégorie, mais qui sera en live avec un prix spécial du public. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Madame PENCHARD : Merci. En tout cas, c'était beaucoup d'informations en un temps très réduit, mais merci, Karen. L'exercice n'est pas simple à faire.

Je crois qu'il y a Mme HOUELCHE qui doit intervenir sur cette thématique au nom de l'État.

○ Point État

Madame HOUELCHE : Très rapidement, sur la programmation 21-27, on est sur un programme national. Nous devons mettre en œuvre la stratégie de communication décidée par l'autorité de gestion. Il y a un réseau de référents de communication au sein de l'autorité de gestion. Chaque référent est chargé d'animer localement la communication en lien avec les différents services instructeurs au sein de l'autorité de gestion déléguée. Un petit changement par rapport au 14-20 où la communication est un peu pilotée par l'autorité de gestion nationale. Voilà.

Madame PENCHARD : Merci. Pas d'observation ou de précision ? Allez-y.

Monsieur SALAZAR : Merci, Mme la Présidente. Je voulais juste dire bravo, bravo, mes félicitations, et encourager les efforts de l'AG, de Karen en particulier, pour toutes ces actions, pour ce qui est de la communication qui est un point clé, effectivement. Voilà, c'est un mot d'encouragement. La Commission suit de très, très près tout ce que vous faites en matière de communication, qui est une clé pour que les citoyens sachent très bien tout ce que l'Europe fait pour eux.

Sur le site, c'est vraiment très bienvenu que les sites soient accessibles, que ce soit facile. C'est aussi une façon de montrer de la transparence. En fait, il y a une obligation de publier la liste des bénéficiaires. L'idéal est que cette liste soit dans des formats qui peuvent être triés pour que les gens aient une facilité pour trouver les informations qu'ils cherchent.

Effectivement, on a hâte pour l'événement de ce soir qui est un événement majeur et qui constitue un point clé de cette stratégie de communication. Merci beaucoup.

Madame PENCHARD : Merci. Effectivement, ce soir, on a un très bel événement qui permet de valoriser tous ceux qui sont soutenus au travers des fonds européens. En tant que membre du jury, j'y étais, et il y a des choses intéressantes. Voilà. Mais je vous laisse la surprise.

On va passer au dernier point.

5. POINT D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME INTERREG CARAÏBES 2021-2027

Madame PENCHARD : On a l'habitude de le faire, même s'il n'y a pas d'obligation, en tant que telle dans le Comité de suivi. Toutefois, je pense que c'est intéressant, puisque nous avons la gestion du programme INTERREG, de faire ce point d'information sur la période 2021-2027. Je vais donner la parole à la Directrice, Mme Jennifer ITHANY-COGNET. Madame Jennifer, allez-y.

Madame ITHANY-COGNET : Merci, Madame la Présidente. L'espace de coopération du programme INTERREG Caraïbes regroupe les Régions ultrapériphériques que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint-Martin, ainsi que 40 pays et territoires de la Grande Caraïbe, formant ainsi un ensemble géographiquement et culturellement diversifié.

Six grandes priorités de coopération pour ce programme 21-27 :

- une Caraïbe plus verte, plus résiliente et sobre en carbone ;
- une Caraïbe mieux connectée ;
- une meilleure gouvernance INTERREG Caraïbes ;
- la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten ;
- une Caraïbe plus sociale et inclusive ;
- Enfin, une Caraïbe plus intelligente et innovante.

La stratégie de coopération INTERREG Caraïbes se décline comme suit : les priorités que je viens de vous exprimer. À chaque priorité, il y a des objectifs spécifiques.

Pour la priorité 1, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Recherche, développement et innovation.
- Développement et compétitivité des petites et moyennes entreprises.
- La connectivité numérique.

Pour la priorité numéro 2 :

1. La transition énergétique, le changement climatique et les catastrophes naturelles.
2. L'économie circulaire et la gestion durable des déchets.
3. L'environnement et la biodiversité.

Priorité 3, en termes d'objectifs spécifiques : la mobilité durable et le renforcement des liens.

La priorité 4, trois objectifs spécifiques :

- la formation et la mobilité ;
- l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- les risques sanitaires et la résilience des systèmes de santé.

La priorité 5 concerne la coopération transfrontalière entre Saint-Martin et Sint-Maarten. Et enfin, la priorité 6, faciliter et optimiser les modalités de coopération dans les Caraïbes.

Quelques chiffres clés sur cette programmation 21-27 : deux appels à projets ont été lancés en 2024. En tout, ce sont 26 projets qui ont été lauréats du programme INTERREG Caraïbes. Un taux de programmation de 65 % représentant 40 M€ d'engagés. Je vous remercie de votre attention.

Madame PENCHARD : Merci, merci pour cette information. On va passer aux questions diverses.

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame PENCHARD : Est-ce qu'il y a des choses que vous souhaiteriez aborder ? Ou est-ce qu'on a tout vu dans le cadre de ce Comité de suivi ? Pas de questions supplémentaires ? S'il n'y a pas de questions supplémentaires, je voudrais que l'on puisse, et que le Comité de suivi puisse arrêter la prochaine date. À ce titre, en lien avec la Direction de l'Europe, nous voulions vous proposer fin mars - début avril 2026. Est-ce que cela vous convient ? Cela vous convient ? Bon, un peu avant, c'est un petit peu compliqué pour nous compte tenu d'une période électorale. Il faut donc le faire en dehors, n'est-ce pas, Monsieur le représentant de l'État, en toute objectivité. Voilà. S'il n'y a pas de prise de parole, on va clôturer nos travaux. Il est déjà 12 h 30.

Je voulais vous remercier, remercier l'ensemble des participants à ce Comité de suivi, remercier pour la qualité des documents qui nous ont été présentés. Nous excuser à des moments donnés. Vous avez eu un peu d'eau sur la table, mais cela fait partie, je dirais, des imprévus. Puis, vous proposer que l'on puisse poursuivre la discussion autour de ce sujet qui est essentiel pour la Région Guadeloupe en termes de suivi de la bonne utilisation des fonds européens autour d'un cocktail que l'on vous propose. Merci à vous tous et à bientôt. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.